
PRÉCARITÉ ET INSTABILITÉ RÉSIDENTIELLE :

LE SAVOIR D'EXPÉRIENCE DE FEMMES ET
D'HOMMES DU CENTRE-DU-QUÉBEC



Nous tenons à remercier toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce travail.

**PRÉCARITÉ ET INSTABILITÉ RÉSIDENIELLE :
LE SAVOIR D'EXPÉRIENCE DE FEMMES ET D'HOMMES
DU CENTRE-DU-QUÉBEC. Octobre 2023**

Recherche et rédaction : Paul Morin, Ph.D, professeur à l'École de travail social de l'Université Sherbrooke.

Collaborateurs :

Janick Tessier, directrice TRCA CDQ

Guillaume Houle, agent de développement TRCA CDQ

Ann Bartlett, agente de projet TRCA CDQ

Révision : Comité régional en développement social du Centre-du-Québec et Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec.

Conception graphique : Papillon Communication

La reproduction du contenu de ce document est autorisée en citant la source.

Morin, P. (2023). Précarité et instabilité résidentielle : le savoir d'expérience de femmes et d'hommes du Centre-du-Québec. Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif	7
Introduction	9
Chapitre I - La méthodologie	11
Les savoirs « ordinaires » et la coproduction des savoirs	12
Chapitre II - La problématique	13
Le droit au logement	13
Le chez-soi	15
La crise du logement	17
Chapitre III - Le cadre théorique	19
Approche narrative et savoir expérientiel	19
■ La narration	20
■ L'approche par les capacités	21
■ L'analyse différenciée selon les sexes avec une perspective intersectionnelle (ADS+)	23
■ Avoir la possibilité de prendre la parole, d'être écouté et entendu : cela exige des contextes favorables	24
■ Le logement comme déterminant social de la santé	25
Chapitre IV - L'étude	29
Être victime de violences	29
■ Être victime d'agressions sexuelles	29
■ Être victime de violence conjugale	30
La sécurité du chez-soi	31
Être en situation de précarité financière	32
Parcours résidentiels et contexte familial	33
Avoir des problèmes de consommation	34
Le vivre ensemble	35

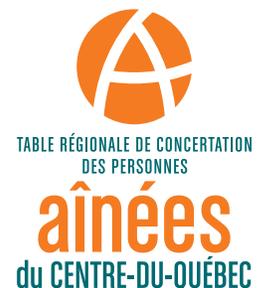


Chapitre V - La discussion	37
Être victime de violences	37
■ Être victime d'agressions sexuelles	37
■ Être victime de violence conjugale	38
L'(in)sécurité du chez-soi	38
Être en situation de précarité financière	39
Parcours résidentiels et contexte familial	40
Avoir des problèmes de consommation	40
Le vivre-ensemble	41
Conclusion	43
Recommandations :	45
Références bibliographiques	46
Annexe I - Informations sur les participants	53
Annexe II - Exemples de bonnes pratiques	55
Annexe III - La brigade d'entraide	59

Cette étude a été réalisée grâce au soutien de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Table des MRC du Centre-du-Québec, le Comité en développement social du Centre-du-Québec et la Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec.



Avec la participation financière de :



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'étude vise à connaître la réalité et les besoins des personnes vulnérables du Centre-du-Québec en matière de précarité et d'instabilité résidentielle afin de permettre au Chantier régional en logement/habitation du Centre-du-Québec de déterminer la meilleure façon de soutenir ces personnes et de développer les meilleurs moyens pour les outiller. La Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec (TRCA CDQ) est l'organisme fiduciaire de l'initiative et en a planifié la réalisation. Pour ce faire, elle a confié le mandat à M. Paul Morin, professeur à l'École de travail social de l'Université de Sherbrooke, de superviser la dimension scientifique de cette étude qualitative.

Dix-huit femmes et douze hommes ont fait l'objet d'entrevues. Dix-sept des trente personnes interviewées (57 %) ont 60 ans et plus, soit sept hommes et dix femmes.

Quatre des douze hommes (33 %) ont dû composer avec des problèmes significatifs de dépendance ayant influé sur leur parcours résidentiel et certains ont même fait un séjour en prison. Sept des dix-huit femmes interviewées (39 %) sont aux prises avec des problèmes de santé mentale et trois de ces femmes ont subi des agressions sexuelles.

Ces personnes proviennent des différentes MRC de la région ; elles vivent seules et la majorité d'entre elles habitent en milieu rural. Les données recueillies ont été présentées et analysées selon les thématiques suivantes : être victime de violence, la sécurité du chez-soi, être en situation de précarité financière, le parcours résidentiel et le contexte familial, avoir des problèmes de consommation, le vivre-ensemble.

L'analyse a mis en relief plusieurs aspects :

- La voix et le savoir de ces personnes témoignent de la crise du logement dans le Centre-du-Québec ;
- Leur parcours résidentiel se caractérise par l'absence de choix et souvent d'opportunités dans la vie ;
- L'augmentation des coûts du logement fragilise la situation financière des personnes ;
- Le cumul de vulnérabilités induit une instabilité résidentielle ;
- Les conflits au sein d'un ménage précarisent la situation des femmes ;
- La violence faite aux femmes précarise leur parcours résidentiel ;
- Les problèmes de consommation chez les hommes précarisent leur parcours résidentiel ;
- L'accès à un logement à loyer modique ne constitue pas une garantie de stabilité résidentielle.
- En synthèse, les « épreuves de l'habiter » et la dimension genrée du parcours résidentiel représentent des éléments clés reliant le parcours de vie de ces personnes aux logements occupés.

RECOMMANDATIONS :

- Promouvoir le *Cadre de référence sur le soutien communautaire eu logement et communautaire* du MSSS.
- Renforcer le savoir d'expérience des personnes, notamment par leur inclusion au sein du Chantier régional logement/habitation.
- Soutenir les intervenants et intervenantes par la mise sur pied d'un comité de pratiques où seraient notamment discutés les aspects liés au genre et à la dépendance.
- Viser à ce que toute personne ayant droit à l'allocation-logement puisse l'obtenir.
- Favoriser le développement du logement social et communautaire.

INTRODUCTION

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023) et de la mise en œuvre de la mesure 11 de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (FRACISIS), un financement a été alloué à la réalisation d'une étude sur la problématique de précarité et d'instabilité résidentielle des personnes vulnérables au Centre-du-Québec. Cette initiative est issue du Chantier régional en logement/habitation du Centre-du-Québec. Ce chantier se veut un lieu de concertation et de coconstruction régionale autour des enjeux liés à l'habitation et au logement. L'objectif du chantier est de se donner une vision commune de tous les enjeux locaux et régionaux afin d'exercer une influence sur l'avenir. Ce chantier a été amorcé en 2020 par le Comité régional en développement social du Centre-du-Québec (CRDS).

L'étude vise à connaître la réalité et les besoins des personnes vulnérables en matière de précarité et d'instabilité résidentielle, à déterminer la meilleure façon de les soutenir et à développer les meilleurs moyens pour les outiller.

L'élaboration du Plan de travail de l'Alliance centricoise pour l'inclusion et la solidarité 2018-2023 avait déjà permis de cibler les personnes les plus à risque de pauvreté au Centre-du-Québec, soit :

- Les personnes moins scolarisées, dont les femmes de plus de 65 ans ;
- Les familles, dont les familles monoparentales dirigées par des femmes ;
- Les personnes vivant seules, dont les femmes de plus de 65 ans ;
- Les personnes vivant avec une incapacité, dont les femmes de 65 ans et plus.

Nous entamons l'étude par la présentation du cadre méthodologique issu de la recherche qualitative. Subséquemment, comme le contexte d'habitation d'un territoire ne peut se comprendre qu'en regard d'un plus vaste ensemble, nous présenterons d'abord, dans le chapitre traitant de la problématique, quelques éléments de politique publique ainsi qu'un état des connaissances quant à l'univers domiciliaire, et ce, plus spécifiquement dans un contexte de crise du logement, tant canadien que québécois et centricois.

Le cadre théorique, les résultats de l'étude et finalement la discussion de ces résultats constituent les chapitres subséquents. En conclusion, nous synthétisons les principaux aspects de l'étude et des recommandations sont émises. Toutefois, en raison d'un concours de circonstances, cette étude précède de quelques mois une autre étude, plus large, sur l'état de l'habitation dans le Centre-du-Québec. Les recommandations formulées dans cette étude s'insèrent donc dans un plus vaste ensemble.



CHAPITRE I

LA MÉTHODOLOGIE

La Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec (TRCA CDQ) est l'organisme fiduciaire de l'initiative et en a planifié la réalisation. Pour ce faire, elle a confié le mandat à M. Paul Morin, professeur à l'École de travail social de l'Université de Sherbrooke, de superviser la dimension scientifique de cette étude qualitative.

Ce dernier a élaboré le questionnaire d'entrevue, finalisé la codification des entrevues, analysé les données et rédigé ce rapport. Les trente entrevues et leur transcription ont été réalisées par des personnes sous la responsabilité de la TRCA CDQ. Plusieurs organismes de la région, et nous les en remercions, ont contribué au recrutement des personnes interviewées. Nous remercions également toutes les personnes interviewées qui ont généreusement accepté de partager leur temps et leurs savoirs avec nous.

Afin de participer à l'étude, ces personnes devaient être en situation de précarité résidentielle ou d'instabilité résidentielle. Pour les fins de cette étude, nous avons choisi de circonscrire la précarité résidentielle comme suit : « état d'incertitude qui augmente la probabilité réelle ou perçue de la personne de subir un événement indésirable, causé par ses liens avec son bailleur, les qualités physiques du logement, l'abordabilité, la sécurité du chez-soi ou l'accessibilité à des services » (notre traduction) (Clair et al., 2019, p. 16). Quant à l'instabilité

résidentielle, celle-ci « ... est caractérisée par une incapacité du locataire, quel que soit son âge, à honorer les obligations définies par son bail ou à organiser son quotidien de manière autonome, dans une perspective de maintien durable en logement. » (Lain, 2017, p. 19)

Dix-huit femmes et douze hommes ont fait l'objet d'entrevues. Dix-sept des trente personnes interviewées (57 %) ont 60 ans et plus, soit sept hommes et dix femmes. L'éventail d'âge de ces personnes va de 18 à 90 ans. En ce qui a trait au niveau d'instruction, seulement quatre de celles-ci possèdent un diplôme d'études collégiales et sept d'entre elles ont obtenu un diplôme d'études de secondaire V. Ces personnes sont donc très peu scolarisées. Les hommes ont tous une expérience de travail, mais très peu ont été stables en emploi. Quatre de ceux-ci (33 %) ont connu des problèmes significatifs de dépendance ayant influé sur leur parcours résidentiel, certains ayant même fait un séjour en prison.

Chez les femmes, seules cinq d'entre elles (27 %) n'ont aucune expérience de travail. Sept des dix-huit femmes interviewées (39 %) ont des problèmes de santé mentale et trois des femmes ont subi des agressions sexuelles.

Toutes ces personnes proviennent des différentes MRC de la région ; elles vivent seules et la majorité d'entre elles habitent en milieu rural. Le tiers d'entre elles a déjà possédé une maison, mais très peu ont eu un parcours

stable à cet égard. Au moment de l’entrevue, quatorze personnes habitent un HLM, neuf paient un loyer dans le secteur privé, quatre sont hébergées, l’une est en chambre, une autre habite chez ses parents et une dernière est encore propriétaire de sa maison, mais celle-ci lui coûte 615 \$ par mois seulement pour le chauffage. Toutes les personnes ayant participé à l’étude ont signé un formulaire de consentement et des pseudonymes sont utilisés pour qu’elles ne soient pas identifiées.

LES SAVOIRS « ORDINAIRES » ET LA COPRODUCTION DES SAVOIRS

Notre implication dans cette étude s’inscrit dans le cadre d’une réflexion scientifique globale sur les savoirs « ordinaires », menée au sein de l’Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux du CIUSSS de l’Estrie-CHUS dont nous avons été le directeur scientifique de 2015 à 2022. Nous avons déjà réalisé un tel exercice avec des locataires en milieu HLM ; celui-ci visait à faire entendre une parole souvent rejetée hors de l’espace public afin de valoriser les locataires par une mise en visibilité de leurs actions et ainsi concourir à leur reconnaissance par les acteurs institutionnels (Demoulin, Morin, 2016). En effet, en n’étant plus invisible, on commence à se forger une identité narrative (Jeffery, 2011). Autrement dit, en vertu de la vieille idée issue de l’éducation populaire, l’expérience commence implicitement à se faire savoir, car chacun « ... est porteur d’une culture, d’un ensemble de savoir et de savoir-faire » (Lainé, 2005, p. 53).

Il s’agit ici d’œuvrer à la valorisation et à la systématisation des savoirs d’expérience dont sont porteurs ces « experts du quotidien » (Bertheleu et Neveu, 2006), ces usagers

de l’espace (Pérec, 1974), et ce, dans la perspective d’une coproduction des savoirs.

La coproduction des savoirs est un défi qu’un chercheur québécois, Jacques T. Godbout, a abordé, de façon prémonitoire, dès 1992, dans un livre co-dirigé avec Michel Chauvière, *Les usagers entre marché et citoyenneté*. Il souligne que l’usager est incompetent comme producteur. « Il ne dispose pas de la connaissance technique voulue, il n’occupe pas le lieu de la production, il est extérieur à tous égards à la production... Sa compétence unique, qu’aucun producteur ne peut lui contester, est précisément sa compétence d’usager, c’est-à-dire d’évaluateur de la valeur d’usage du produit : là-dessus, il est le seul à pouvoir se prononcer. On commence à s’en rendre compte avec la vogue des approches centrées sur les résultats, et donc sur les clients... Le secteur public produit beaucoup plus de services dits “personnalisés” que de biens. Dans ce domaine des services, il est rare que l’usager soit seulement un consommateur. Il “coproduit” nécessairement le résultat : santé, loisir, transport ou autre. » (p. 232)

Outre le savoir scientifique et le savoir professionnel, nous devons donc tenir compte également du savoir citoyen (Conseil de la santé et du bien-être, 2004), tout en discernant que plusieurs savoirs peuvent se retrouver chez un même individu : « Le savoir des intervenants est riche de connaissances scientifiques. Il est également empreint d’expériences professionnelles qui témoignent de l’intégration de ce savoir scientifique et viennent ajouter à leur expertise. De plus, nombre d’intervenants connaissent des expériences en tant qu’usagers ou proches, qui ajoutent à leurs compétences et à leur humanisme en situation de partenariat. » (MSSS, 2018, p. 3)

CHAPITRE II

LA PROBLÉMATIQUE

Afin de circonscrire l'univers domiciliaire dans lequel s'insèrent les notions de précarité et d'instabilité résidentielle, il importe d'abord de présenter brièvement quelques éléments de politique publique en regard du logement. La compréhension de cette précarité et insécurité résidentielle nécessite également que l'univers du chez-soi soit présenté par un état des connaissances. Finalement, il était pertinent et indispensable de donner quelques éléments d'information quant à la crise du logement et ses conséquences sur les ménages puisque la précarité et l'instabilité résidentielle ne peuvent que croître en temps de crise. Une crise d'ailleurs liée de manière plus large au processus d'appauvrissement touchant de nombreux ménages de la classe moyenne.

LE DROIT AU LOGEMENT

En 2002, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q. chapitre L-7, 2002). Cette loi a donné lieu à trois plans d'action. Elle a notamment reconnu que l'une des actions publiques liées au renforcement du filet de sécurité sociale devait « ... favoriser l'accès à un logement décent à un prix abordable par des mesures d'aide au logement ou par

le développement du logement social. » (art. 9 par. 5). De fait, le logement occupe une position centrale dans la vie quotidienne des ménages et ce poste de dépenses accapare une portion très significative du budget des ménages tout comme celui de l'alimentation.

D'ailleurs, à cet égard, l'Observatoire québécois des inégalités (Fournier, 2022) a reçu le mandat de la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de « mobiliser les diverses connaissances et expertises sur les déterminants structureaux de l'insécurité alimentaire afin d'identifier des actions pertinentes en contexte québécois qui pourraient la réduire » (p. 8), et ce, dans le contexte où « l'augmentation substantielle de l'inflation et du coût de la vie (logement, aliments, transport) pourrait avoir comme conséquence de voir les conditions d'existence se dégrader encore davantage, gonflant les rangs des personnes en situation de vulnérabilité. » (p. 35) L'axe 3 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 poursuit en effet l'objectif de « soutenir des actions en matière de sécurité alimentaire », en accordant une attention notamment aux « actions en amont permettant d'augmenter le revenu disponible des personnes » et aux actions qui ont un « effet positif à long terme » sur la sécurité alimentaire des personnes et des familles à faible revenu.

Le gouvernement fédéral, quant à lui, s'est doté d'une *Loi sur la Stratégie nationale du logement* en 2019. La *Stratégie nationale du logement* (2017) avait déjà énoncé que « le logement abordable est la pierre angulaire de collectivités inclusives. Il aide à renforcer la classe moyenne et à stimuler l'économie. » La vision du logement dans la Stratégie nationale est ainsi affirmée : « Les Canadiens disposent d'un logement répondant à leurs besoins et qui est abordable. Le logement abordable est une pierre angulaire de communautés durables et inclusives et d'une économie canadienne dans laquelle nous pouvons prospérer et nous développer. » (p. 3)

La *Loi sur la Stratégie nationale du logement* a également instauré un Bureau du défenseur fédéral du logement qui relève de la Commission canadienne des droits de la personne. Ce bureau est notamment responsable de « surveiller la mise en œuvre de la politique en matière de logement et d'évaluer les effets de celle-ci sur les personnes appartenant à des groupes vulnérables ayant éprouvé des besoins en matière de logement ou ayant vécu dans l'itinérance et de surveiller les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs et des résultats souhaités, et dans le respect des échéanciers, prévus dans la stratégie nationale sur le logement. »

La pauvreté étant « ... une violation grave du droit à des conditions de vie adéquates » selon Campagne 2000 (2022, p. 23), le gouvernement fédéral doit adopter selon ce regroupement d'organismes « ... une définition inclusive du sans-abrisme (itinérance) qui englobe les expériences et le vécu des femmes, des familles, des enfants et des jeunes... Le sans-abrisme inclut l'itinérance cachée, ce qui inclut de vivre chez des amis ou la parenté (c.-à-d. dormir sur le canapé, d'habiter dans un logement dangereux en raison de violence familiale ou de violence fondée sur le genre ou de demeurer à l'hôtel ou dans un autre logement temporaire. Cette forme d'itinérance est plus fréquente chez les femmes, les personnes de diverses identités de genre, les Premières Nations, les

Métis et les Inuits, les personnes migrantes, immigrantes et réfugiées et les jeunes... » (Campagne 2000, 2022, p. 140-141). Campagne 2000 revendique l'éradication de la pauvreté des enfants et familles canadiennes et milite afin que se concrétise le droit au logement.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dans la perspective de l'approche différenciée selon le sexe, a maintenant un volet de ses activités visant à mieux circonscrire les besoins des femmes dans ce domaine d'activités. Par exemple, la SCHL a publié en 2019 une analyse socio-économique sur les conditions de logement des ménages dirigés par des femmes (Prentice, Simonova, 2019). Selon les données du recensement 2016 de Statistique Canada, les femmes étaient plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que les ménages dirigés par des hommes.

La SCHL finance également le Symposium pancanadien annuel *Parlons femmes et logement*. Le document de travail issu du symposium 2018 fait état des travaux réalisés qui ont permis aux savoirs de ces femmes de s'exprimer : « Tout au long de la journée, six femmes de diverses régions du pays ont fait de brèves présentations. Ces femmes avaient toutes un point de vue différent (expertise vécue, fournisseurs de services locaux et femmes représentant des organisations nationales. [Elles] ont chacune parlé [...] d'un éventail de questions, notamment les suivantes : le logement et la discrimination ; la construction de logements accessibles aux femmes handicapées, y compris les mères handicapées ; être plus qu'un simple fournisseur de services en faisant partie d'un mouvement de libération ; rendre les logements accueillants pour toutes les femmes ; le racisme systématique ; le besoin urgent de définir clairement l'itinérance chez les femmes. » (Symposium, 2018, p. 2)

Toujours dans le cadre du déploiement de la *Stratégie nationale du logement*, la SCHL a notamment organisé en 2019 des séances de mobilisation sur les besoins

particuliers des femmes en matière de logement. La SCHL a ainsi tenu des séances de travail dans huit villes canadiennes et a pu rencontrer environ soixante-quinze femmes et plus de cinquante organismes.

LE CHEZ-SOI

Avoir un chez-soi est l'une des expériences fondatrices de l'être humain ; la maison, par exemple, nous permet de rêver en paix. Nombre de personnes en situation de vulnérabilité, pour différentes raisons, n'ont pas la possibilité de vivre cette expérience. « Le territoire où se déploient et se répètent de jour en jour les gestes élémentaires des "arts de faire", c'est d'abord l'espace domestique, ce logis dans lequel on brûle de "se retirer", parce que, là, "on aura la paix". On "rentre chez soi", en ce lieu propre qui, par définition, ne saurait être le lieu d'autrui » (Certeau, de, M., Giard, L., Mayol, P. (1994, p. 205)).

Cela dit, la signification accordée au chez-soi (« *the meaning of home* ») diffère en fonction de la classe sociale, du genre et de l'origine ethnoculturelle (House Proud, 2018; Mallett, 2004). Par exemple, l'appropriation de son domicile peut être très différente entre un propriétaire et un locataire et même entre deux locataires, selon le type de tenure Taam 1999, Sommerville, 1997). En effet, être locataire en habitation à loyer modique (HLM) diffère grandement d'habiter en coopérative d'habitation. Ces éléments identitaires sont également influencés par le caractère émotionnel des interactions sociales qui y prennent place (Hennion, Vidal-Naquet, 2015, Hoggart, 1991, Schwartz, 1990).

Espace de réalisation des activités quotidiennes, le domicile est associé aux sentiments de sécurité, de contrôle, de liberté, de créativité et d'expression (Pink, Leder Mackley, 2016 ; Molony, 2010) : « the

house as a power base » (Wilcocks et al. 1987, p. 7). De ce fait, le domicile joue à la fois un rôle fondamental et déterminant dans l'actualisation de l'autonomie dans son espace privé et intime (Ferguson, 2017; Padgett, 2007). Le domicile représente un espace de liberté personnel, mais en même temps, il s'agit fréquemment d'un lieu où chacun négocie avec les coprésents, l'occupation et les usages de l'espace (Carpaye, 2017). « Notre logement est le décor particulier qui donne le ton de notre quotidien privé, l'endroit où, enfants, nous entrons pour la première fois en contact avec le monde, le lieu qui offre à notre moi une protection aussi réelle que symbolique. » (Schreiber, 2019, p. 169)

Le concept de sécurité ontologique constitue un concept clé opératoire afin d'appréhender l'univers du chez-soi (Power et al, 2023, Mifflin, Wilton, 2005, Milligan, 2003). La sécurité ontologique se définit comme un sentiment de confiance en la sécurité de l'être dans la fiabilité des personnes et des choses (Giddens, 1994). Ce fait d'exister procure justement aux personnes des assurances permettant de « ... vivre dans ce monde et d'y rencontrer d'autres individus... Un tel homme, fondamentalement ontologiquement en sécurité, affrontera toutes les circonstances sociales, éthiques, spirituelles et biologiques de la vie avec un ferme sentiment de sa réalité, de son identité et de celle des autres, de la permanence des choses et de la substantialité des processus naturels. » (Laing, 1970, p. 35) Les personnes peuvent ainsi vivre des wépreuves de l'habiter » (Sefarty-Garzon, 2003), c'est-à-dire des traumatismes vécus au domicile, comme la violence conjugale (Woodhall-Melnik et al., 2017 ; O'Campo et al., 2016).

Un tel processus peut se développer et se maintenir dans un cadre quotidien où s'instaure un sentiment d'assurance et où l'individu est en contrôle et en sécurité. Le domicile peut aussi constituer une source d'insécurité ou d'isolement (Brickell, 2012). Les personnes peuvent ainsi vivre des « épreuves de

l'habiter » (Morin et al., 2017 ; Sefarty-Garzon, 2003), c'est-à-dire des traumatismes vécus au domicile comme la violence conjugale (Woodhall-Melnik et al., 2017, O'Campo et al, 2016).

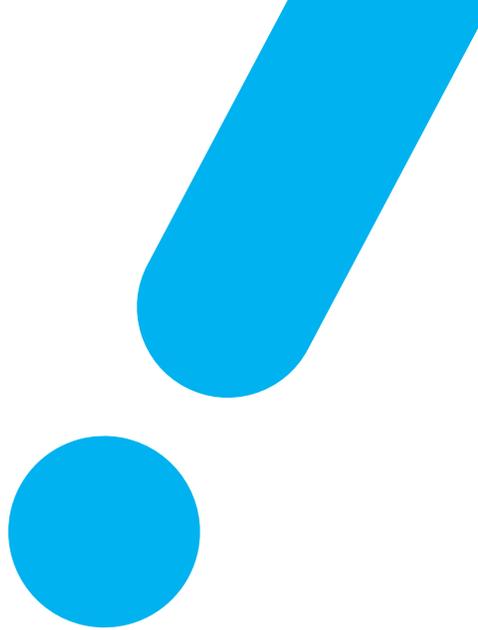
Une recherche australienne (Hulse et Saugueres, 2008) sur les différentes dimensions de l'insécurité en habitation attire l'attention sur un sous-groupe de personnes qui n'ont jamais été capables d'avoir ce sentiment de sécurité du moi. Les auteurs mettent cette problématique en lien avec les histoires d'abus et de violence dont ces personnes ont été l'objet dans leur enfance. Elles étaient « sans toit chez soi » (« homeless at home »), d'où les répercussions sur leur rapport au chez-soi dans leur trajectoire de vie.

Le chez-soi est également un vecteur de lien social puisqu'il peut favoriser l'insertion de la personne dans son milieu de vie (Morin et Baillargeau, 2008). De ce fait, le domicile joue à la fois un rôle fondamental et déterminant dans l'actualisation de l'autonomie dans l'espace privé et intime. À *l'abri des courants d'air*, une publication de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal et de Relais-Femmes constitue un bon exemple de la pertinence de considérer le logement comme un vecteur de lien social. L'appartenance au quartier joue ainsi un rôle essentiel pour les femmes interrogées qui se démarquent en ce sens des hommes de cette étude : « Les relations que les locataires d'OSBL entretiennent avec le quartier, les personnes qui y vivent, qui y travaillent, qui s'y détendent, mais aussi celles qui reçoivent un service bénévole de leur part font partie intégrante du chez-soi. C'est aussi le cas des lieux qu'elles fréquentent comme le dépanneur, la pharmacie, la piscine municipale, et parmi lesquels elles citent leur préférence pour une rue tranquille, un parc, la bibliothèque, le jardin ou encore la piste cyclable. » (2020, p. 21)

Les personnes âgées vivant seules et ayant des incapacités, quant à elles, expriment clairement l'importance qu'elles accordent aux aspects environnementaux de leur quartier afin de pouvoir se déplacer plus aisément. La dimension relationnelle se révèle donc très significative pour ces femmes ; contribuer à faciliter sa mise en œuvre, c'est multiplier les occasions de socialisation et de participation citoyenne.

La qualité du chez-soi des femmes âgées s'avère ainsi être un facteur critique pour déterminer ce qu'elles « sont et ce qu'elles font » (Sen, 1992, p. 40, dans Gilroy, 2005). Les résultats de cette étude s'appuient sur la thèse centrale de Nussbaum qui propose que les arrangements sociaux des personnes doivent être évalués en tenant compte de la liberté réelle dont disposent les gens afin de promouvoir ou accomplir leur autonomie. Les personnes âgées passent le plus clair de leur temps chez elles en raison de leurs faibles revenus, de leur mobilité réduite et de leur vie sociale plus restreinte.

Selon Akesson, Burns & Hordyk, (2017), les dimensions d'appartenance, identitaire et territoriale constituent des aspects clés liés au milieu de vie ; ils doivent être pris en compte par les travailleurs sociaux dans leur pratique. Trois exemples sont présentés dans leur texte et provenant des travaux antérieurs des auteurs : a) les différentes appartenances de personnes âgées sans-abri ; b) la nature et le lieu urbain identitaire pour des familles immigrantes ; c) les politiques de pouvoir et de territorialité auprès de familles et d'enfants affectés par la guerre. Le texte démontre, pour ces auteurs, la pertinence du concept géographique de lieu par son apport à la mise en valeur de l'importance critique de l'environnement physique dans la vie de tous les jours.



LA CRISE DU LOGEMENT

Selon le Plan d'action régional et communautaire intégré 2021-2026 du CIUSSSMCQ (2022), « [l']accessibilité au logement est présentement l'enjeu principal à la lutte à l'itinérance sur le territoire. Avec la disparition progressive des maisons de chambres, la hausse continue du coût des loyers et la récupération croissante de logements à des fins de rénovations qui a pour effet d'éliminer de plus en plus de logements abordables, il devient de plus en plus difficile pour les personnes à faible revenu de se trouver un logement décent. » (p. 18) Le coût des biens de nécessité, en particulier la nourriture, le logement et le transport, a littéralement explosé ces dernières années et les conséquences sont patentes et mesurées.

Une récente publication de Statistique Canada. (Uppal, 2023) nous apprend, sur la base de données de 2017, que « ... parmi les ménages du quintile inférieur de revenu, près d'un locataire ou propriétaire ayant une hypothèque sur quatre (23 %) a éprouvé d'importantes difficultés financières parce que le montant de son loyer ou de son hypothèque avait augmenté. Le pourcentage correspondant s'élevait à 16 % parmi les ménages des autres quintiles. Les personnes faisant partie d'un ménage du quintile inférieur étaient aussi deux fois plus susceptibles que celles des ménages des autres quintiles d'avoir retardé ou omis d'effectuer un

paiement hypothécaire ou de loyer au cours des 12 mois précédents (12 % par rapport à 6 %). » (p. 6)

Les personnes handicapées sont les plus vulnérables dans un tel contexte : « En 2017, plus de trois personnes sur dix personnes faisant partie d'un ménage du quintile inférieur de revenu avaient une incapacité. Les personnes du quintile inférieur de revenu sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté et d'avoir une valeur nette des actifs plus faible, de sorte qu'elles sont plus vulnérables sur le plan financier. Elles sont aussi plus susceptibles d'avoir une incapacité physique ou mentale. Bien que toutes les personnes du quintile inférieur de revenu soient financièrement vulnérables, celles ayant une incapacité sont encore plus à risque pendant les périodes de forte inflation, car elles sont moins susceptibles d'avoir un emploi et plus susceptibles de dépendre de sources de revenus fixes, comme la prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Selon les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 22 % des Canadiennes et Canadiens de 15 ans et plus avaient une incapacité en 2017. Les personnes du quintile inférieur de revenu étaient les plus susceptibles d'avoir une incapacité. Plus précisément, plus de 3 personnes sur 10 (32 %) du quintile de revenu inférieur avaient une incapacité, comparativement à 21 % des personnes faisant partie des autres quintiles. » (Uppal, 2023, p. 8)

Le rapport de l'Observatoire québécois des inégalités sur l'insécurité alimentaire souligne justement que parmi ceux-ci figurent des ménages avec des revenus modestes :

« ... contrairement aux perceptions courantes, une forte majorité des ménages souffrant d'insécurité alimentaire (65 %) ont un revenu d'emploi comme principale source de revenus. On y retrouve le plus souvent des travailleurs et des travailleuses autonomes ou des salarié·es occupant des emplois peu rémunérés, parfois à court terme ou à temps partiel, des travailleuses et des travailleurs des minorités racisées ou encore qui subviennent aux besoins de plusieurs personnes avec un seul revenu. [...] Il est admis que l'une des principales dépenses pouvant plomber les finances des ménages à faible et même à moyen revenu, ce sont les frais de logement (loyer et autres frais associés comme les dépenses d'électricité, de chauffage, etc.). Les études démontrent un lien étroit entre l'insécurité alimentaire et le coût du logement au Québec et au Canada comme dans la plupart des pays dits développés. [...] Afin de réduire le plus possible la portion de leurs dépenses liées à l'habitation, en plus du contexte de rareté vécu dans certaines villes, les ménages à faible revenu vont parfois se rabattre sur des logements peu sûrs et inférieurs aux normes ou surpeuplés. Dans les zones où la demande en logement est forte, les ménages moins nantis peuvent aussi être victimes de discrimination à cause de leur statut social. Ils se voient écartés, au profit de la 'belle clientèle' ». (Fournier 2022, p. 17-18)

La précarité et l'instabilité résidentielle constituent donc des situations personnelles étroitement liées à un univers complexe et multidimensionnel. Afin d'analyser adéquatement ces situations, il importe de disposer d'un cadre théorique rigoureux nous permettant de les contextualiser.



CHAPITRE III

LE CADRE THÉORIQUE

Compte tenu de l'aspect multidimensionnel du logement et de la méthodologie choisie, une mise en lien de plusieurs approches théoriques nous a semblé pertinente. La notion de « savoir expérientiel » a été introduite par Borkman aux États-Unis en 1976 pour caractériser le savoir produit dans les groupes d'entraide mutuelle ; il consiste pour ces groupes d'appartenance en « une vérité fondée sur l'expérience personnelle d'un phénomène ». Il s'agit d'un savoir centré sur la résolution de problème, tourné vers l'efficacité.

L'approche narrative dans sa contribution aux savoirs expérientiels, l'approche par les capacités, l'analyse différenciée selon le sexe dans une perspective intersectionnelle (ADS+) et l'approche des déterminants sociaux de la santé quant à l'univers domiciliaire, mais également sociospatial, constituent les fondements de notre cadre théorique. Le dualisme espace/société a été transcendé en considérant l'espace comme une modalité pour l'interaction, permettant ainsi à l'espace

d'être impliqué dans la structuration de la réalité sociale et en même temps structuré par cette même réalité.

APPROCHE NARRATIVE ET SAVOIR EXPÉRIENTIEL

L'une des avancées de la sociologie a été de mettre en lumière la dynamique sociétale du « eux » et « nous » en regard de populations marginalisées et discriminées, comme les personnes en situation de pauvreté ou les personnes ayant des problèmes de santé mentale. Cette distinction est tellement prégnante qu'elle se trouve même au sein d'une profession comme celle de travail social qui a pourtant des valeurs comme le respect, la justice sociale et la dignité.

La lutte pour la reconnaissance de leurs savoirs expérientiels marque, de ce fait, pour ces hommes et ces femmes, une rupture avec cette absence présumée de

compétences. Le mouvement des personnes utilisatrices de services en est bien conscient : le pouvoir influence les histoires qui sont dites et la manière dont celles-ci sont narrées, tout aussi bien ceux qui les écoutent. La capacité de raconter des histoires redonne un sentiment de pouvoir et de compétence à agir à ceux et celles qui les racontent. Selon Colaianni (2004), la compétence à agir se définit comme « la compétence à se réorganiser un nouvel horizon, sur la base de ses expériences et capacités personnelles ; l'on va vers quelque chose de nouveau qui n'est pas encore donné à voir. » (notre traduction)

LA NARRATION

Le mot « narration » a des racines indo-européennes, le « gna » ; celui-ci signifie tout autant « dire » et « connaître ». Ainsi, dans les cultures traditionnelles où les liens sociaux étaient créés et suscités par la tradition, les narrations référaient à ce que l'on avait le droit de dire et de faire. À notre époque, on aurait pu penser que la narration était morte. Au contraire, on assiste à un intérêt grandissant envers la narration, et même à un tournant narratif. Parmi les raisons principales, une désillusion envers les théories alors que la narration met l'accent sur le pouvoir des histoires de créer et de remodeler l'identité personnelle.

Il s'agit aussi d'une critique des connaissances scientifiques fondées sur des données probantes, alors que l'approche narrative réaffirme la pluralité des histoires. Finalement, les méthodes traditionnelles de recherche, particulièrement quantitatives, ne permettent pas d'appréhender les phénomènes sociaux dans toute leur richesse et leur complexité.

Les origines du mouvement narratif ont plusieurs sources principales. Après la Seconde Guerre mondiale, en milieu académique, des approches humanistes en anthropologie, en sociologie et en psychologie

s'opposent à l'empirisme positiviste. Ces approches holistiques, centrées sur la personne, se sont penchées sur les histoires individuelles et les histoires de vie. L'approche narrative commence et finit avec la vie de tous les jours : les expériences, la parole, les buts et les attentes des gens comme ils s'expriment dans leurs histoires sur eux-mêmes.

L'un des classiques de cette époque, associé aux études sur la culture de la pauvreté, est l'ouvrage de l'anthropologue Oscar Lewis, *Les enfants de Sanchez*. Au Québec, dans ce registre des études de familles qu'un chercheur voit vivre dans la vie de tous les jours, Marie Letellier (1971) dans *On n'est pas des trous-de-cul* décrit le quotidien d'une famille habitant dans un quartier pauvre de Montréal. Je souscris à cette mise en valeur du savoir collectif du milieu populaire et si celle-ci s'inscrit moins qu'auparavant dans un projet collectif qui parfois a eu trop tendance à être associé à une ligne politique, le mouvement narratif a pris avec vigueur le relais. Les personnes et les collectivités y sont reconnues comme des expertes d'expérience, ce qui met bien en évidence l'une des dimensions fondatrices de l'expérience humaine : le récit.

Nous avons donc choisi de privilégier le courant de pensée associant l'approche narrative à l'idée de « faire parler », de présenter des « récits ordinaires d'aventures ordinaires » (Balandier, 1993), de briser le fossé « ... entre ceux qui pensent et ceux qui sont les objets de la pensée » (Rancière, 2013). Ceci réfère à une conception de la société comprise comme n'existant que « dans et par la communication », selon les termes du philosophe américain John Dewey. Une perspective narrative de la communication clarifie la définition de la collectivité et ajoute un élément clé, le rôle de la raison pratique, qui est associé à l'idée même de démocratie. Ainsi, pour Dewey : « Celui qui porte la chaussure sait mieux si elle blesse et où elle blesse, même si le

cordonnier compétent est meilleur juge pour savoir comment remédier au défaut ».

En 2014, lors du centenaire de la naissance d'Albert Camus, une universitaire, Ève Morisi, a suivi dans ses réflexions un fil rouge de la vie et de l'œuvre de Camus, soit le « souci des autres ». Celui-ci consiste à maintenir sa conscience en éveil et surtout à agir en faveur d'individus ou de collectivités vulnérables, menacés par la faim, la misère, la violence. À ce titre, dans ses essais et romans, Camus a été un porte-voix des « taiseux », lui qui venait d'un milieu pauvre, né d'une mère analphabète et sourde. Jacques Rancière (2012) a souligné, à juste titre, le caractère potentiellement émancipateur, libérateur de la littérature : celle de Stendhal à Faulkner « ... a révélé la capacité des êtres les plus quelconques à vivre les drames les plus intenses et à éprouver les sentiments les plus extrêmes ».

Simone Weil, dans son ouvrage intitulé *Introduction à des cours à l'intention des ouvriers*, paru en 1934, s'inscrit, elle aussi, dans ce mouvement d'idées qui contribue à répondre à la question du philosophe John Dewey : « Comment restituer aux individus le pouvoir de fixer les modalités de leur propre existence et de développer leur individualité par l'intermédiaire de leurs initiatives et de leurs expériences ? » Weil, tout comme Dewey, s'est intéressée au champ de l'éducation en regard du développement de la raison critique individuelle et l'apprentissage de connaissances dans le développement de la citoyenneté.

« Ce que nous voulons, ce n'est pas faire une série de conférences, c'est une entreprise d'instruction mutuelle. Ceux qui croient savoir le moins se trouveront peut-être à la fin avoir été ceux dont les autres auront le plus appris. Ceux de nous qui se trouvent avoir le plus d'instruction mettent simplement cette instruction à la disposition des autres. »

En ce sens, ces divers auteurs s'inscrivent dans une longue tradition, tant culturelle que scientifique, qui considère comme essentiel de valoriser le savoir du peuple, la sagesse populaire, la « folk wisdom » comme dirait Hamish Henderson, un intellectuel écossais qui a œuvré pour que la culture, notamment la grande tradition folklorique du peuple écossais, soit reconnue à sa juste valeur, et ce, par son implication au sein du département d'Études écossaises à l'Université d'Édimbourg (Finlay, 1996).

Un élément du paradigme narratif est particulièrement pertinent en regard de notre thématique. Quelles sont les valeurs implicites et explicites dans l'histoire ? La psychothérapie narrative apporte à cet égard un éclairage intéressant. Pour la psychiatre Suzanne Lamarre (1998), « [c]haque individu vit en fonction de l'histoire qu'il se construit et se raconte à propos de sa vie. » Dans cette optique, la notion de « discours d'existence », mise en lien avec l'habitat, se révèle des plus pertinentes : « Ces savoirs à préserver quotidiennement, la présence massive entre autres du discours d'existence nous indique qu'ils ont trait à la signification de mes rapports aux autres et au monde. Et ces savoirs, qui sont au demeurant des quêtes, des préoccupations de soi, ne sont possibles qu'avec le rêve et la rêverie, qu'avec une certaine "dose" de "fantastique quotidien" qui est le contraire de la culture technique. » (Chalas, 1990, p. 326)

L'APPROCHE PAR LES CAPABILITÉS

L'approche par les capacités théorisée par Amartya Sen (2010) et Martha Nussbaum (2008) se situe également dans ce registre de réponses. Elle vise l'analyse concrète des conditions de vie des personnes et des collectivités dans leur cadre matériel et social afin que les politiques, programmes et interventions offrent effectivement de plus grandes possibilités de participation, de choix et d'accomplissements. Un individu est libre, selon cette approche, lorsqu'il trouve sa voix propre et l'utilise, selon



ses choix, pour agir sur les contextes qui l'affectent afin d'instiguer des changements. À cet égard, Sen affirme que l'expression individuelle et collective ne constitue pas une alternative ou un accessoire, mais qu'elle doit être considérée comme part intégrante du bien-être. En développant leurs capacités à avoir des aspirations, l'expression des personnes marginalisées et exclues devient un élément significatif des débats. La liberté pour Sen (dans la foulée de pédagogues comme Dewey ou Freire) doit englober autant le processus de décision que les opportunités d'atteindre des résultats valorisés.

En d'autres mots, selon Zimmermann, « telle que développée par Sen, la notion de capacité revêt le double sens de liberté et de pouvoir d'agir. Distincte de la notion de compétence rabattue sur l'individu, elle prend en compte les opportunités et les moyens d'action accessibles aux salariés – en termes de droits formels, mais aussi d'appui permettant la mise en œuvre de ces droits dans un contexte donné. Entendu au sens de Sen, le concept de capacité suppose la possibilité effective de développer une expérience dotée d'une valeur professionnelle et sociale. Son opérationnalisation empirique requiert une attention à la façon dont opportunités sociales, dispositifs collectifs et données individuelles interagissent dans la constitution de l'expérience. » (2011, p. 71)

À cet égard, l'approche par les capacités nous apparaît représenter une voie fructueuse permettant de concilier deux registres d'action en apparence inconciliables dans les institutions ou entreprises publiques : celui de l'assistance aux personnes et celui de la compétence à agir de ces mêmes personnes, sur le plan tant individuel que collectif. Cette approche met donc la personne elle-même au centre de l'action (Bacqué et Biewener 2013) tout en l'inscrivant dans une démarche collective.

La définition de la citoyenneté de Castoriadis nous semble pouvoir être mise en relation avec l'approche par les capacités : « La citoyenneté est l'exercice

des capacités : conditions de participation aux choix publics. Avoir voix au chapitre, surtout dans le sens que les citoyens sont reconnus et peuvent exercer leurs compétences, leur intelligence, en partageant leur patrimoine d'expériences, et en mettant en œuvre leur capacité d'analyse, de choix et d'action sur les besoins et les problèmes qui motivent l'interaction avec le service en question. La citoyenneté [...] a besoin de laboratoires qui l'alimentent (et qui sont eux-mêmes alimentés) [...]. » (Castoriadis, 1996, p. 67)

L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES AVEC UNE PERSPECTIVE INTERSECTIONNELLE (ADS+)

L'analyse différenciée selon les sexes avec une perspective intersectionnelle (ADS+) est un « processus qui vise à prendre constamment en compte, lors de la mise en place d'une initiative, des réalités différentes sur divers ensembles d'individus – femmes, hommes et personnes de la diversité sexuelle et de genre. La place dans la société (et l'identité individuelle) sont influencées par une multitude de facteurs sociaux en plus du sexe/genre, par exemple la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle. » À cet égard, Fabienne Brugère, philosophe féministe, attire notre attention sur l'importance d'agir sur les « ... vies ordinaires des femmes dans leur présent, nécessitant à la fois des luttes "situées" dans des contextes géographiques ou sociaux spécifiques... » (Brugère, 2019, p. 3). Au Québec, dès 1974, l'écrivaine Michèle Lalonde, dans *Anatomie du féminisme*, avait constaté que « ... cette exigence de qualité dans la multiplication et l'aménagement de l'existence humaine est une préoccupation omniprésente dans l'esprit des femmes... » (p. 212)

Selon le MSSS, cette approche comporte « ... la particularité [...] de prendre constamment en compte les réalités différentes des femmes et des hommes en fonction de leurs expériences respectives et de

l'influence des rôles sociaux. » Elle permet aussi « ... de rechercher ou d'élaborer des stratégies qui tiennent compte de ces différences et qui visent à atténuer les écarts entre les femmes et les hommes ; elle permet également d'évaluer ces stratégies. » (MSSS, 2004, p. 16)

Dans le domaine des services de santé mentale, par exemple, cela exige de « promouvoir l'émergence ou l'adaptation des services répondant aux besoins spécifiques des femmes et des hommes utilisateurs de services en santé mentale, c'est-à-dire que l'intervenante et l'intervenant sont capables :

- de connaître les besoins spéciaux spécifiques des hommes et des femmes ;
- de contribuer à libérer de leurs caractéristiques sexistes les lieux de services, de rencontres et de loisirs mis à la disposition des personnes utilisatrices de services ;
- D'encourager la mise sur pied de programmes ou de services adaptés aux besoins spécifiques des femmes et des hommes. » (MSSS, 2004)

En ce qui a trait à l'habitation, l'intérêt est grandissant dans ce domaine comme en fait foi par exemple le colloque tenu à Montréal en mai 2018 où, durant deux journées, les participants ont échangé sur des thématiques diverses comme « L'articulation de l'analyse féministe dans les luttes relatives au logement au Québec : une mise en perspective historique », « Insalubrité et logement : l'expérience de l'exclusion sociale à partir de chez-soi de femmes locataires à Saint-Laurent », « L'itinérance et les violences entre partenaires intimes dans les parcours de vie des femmes allochtones : des liens à explorer ». Selon Reiser (2018), l'approche intersectionnelle, comme avancée conceptuelle, « ... permet de théoriser les interactions qui existent entre les différents déterminants sociaux, parmi lesquels le sexe, le genre, la classe et la race, et met l'accent sur le rôle de l'espace dans la formation de ces sujets complexes. »

AVOIR LA POSSIBILITÉ DE PRENDRE LA PAROLE, D'ÊTRE ÉCOUTÉ ET ENTENDU : CELA EXIGE DES CONTEXTES FAVORABLES

Albert Hirschman (1995) a démontré comment s'organise une relation triangulaire entre la loyauté, la prise de parole (voice) et la défection (exit) au sein des institutions ou organisations. Cet auteur considère que ces dernières doivent apprendre à gérer ces relations. Si l'organisation se montre peu à l'écoute de leur parole, autant des membres que des personnes usagères, ceux-ci peuvent alors faire défection, manquer de loyauté ou mettre en œuvre des mécanismes de résistance. La démonstration élaborée dans son livre *Défection et prise de parole* a fait date et été reprise par nombre d'auteurs par la suite. Lorsqu'il s'agit de personnes au bas de l'échelle sociale parce que leur rationalité est mise en doute ou qu'elles sont perçues comme des assistées de l'État puisqu'elles bénéficient d'un logement subventionné, le triptyque d'Hirschman permet par exemple de poursuivre la réflexion pertinente de Richard Sennet dans son livre *Respect* :

« Le grand dilemme bureaucratique des sociaux-démocrates qui ont créé l'État-providence a été d'assurer l'autonomie dans la dépendance. Pour leurs clients dans les hôpitaux, les asiles, les logements sociaux ou les centres communautaires, le problème se traduisait par une autre question : comment éviter de devenir un bénéficiaire passif ? ... Dans la pratique, ces institutions, qui cherchaient à traiter leurs clients comme des êtres humains à part entière, commirent la grave erreur, flagrante, de nier que ceux-ci fussent compétents pour prendre part aux conditions mêmes de leur dépendance. »

Dès 1970, Alvin Toffler, dans *Le choc du futur*, un livre marquant de l'époque, a inventé le terme de « *prosumer* », en lieu et place de « *consumer* » ; il a ainsi théorisé l'idée de l'individu comme coproducteur de connaissances et de pratiques. Les propos de

Claude Castonguay, ministre en 1971 de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de la mise en œuvre de l'État-providence québécois, allaient dans le même sens : « La création des centres locaux de santé et de services sociaux nécessite l'implication des citoyens à différents niveaux... Il ne s'agit pas de les considérer comme des consommateurs passifs et des assistés, mais comme des ressources qui seront appelées à jouer un rôle positif et dynamique au niveau de l'implantation, du fonctionnement, de l'évolution et de la gestion de leurs centres. Il devient de plus en plus urgent d'essayer de discerner les tendances positives qui se manifestent dans les différents milieux afin de les transformer en objectifs, puis en programmes d'action. »

LE LOGEMENT COMME DÉTERMINANT SOCIAL DE LA SANTÉ

« La vie est courte, là où sa qualité est pauvre » (Wilkinson et Marmot, 2003, p. 5). À cet égard, les données sont probantes : les déterminants structurels (santé, travail, éducation) et les conditions de vie façonnent la distribution des risques en société. Les problèmes des inégalités de santé sont en effet complexes, multicausal, intersectoriels et multidimensionnels, comme l'a établi la Commission sur les déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2008). Un secteur d'intervention – comme celui de la santé – ne peut donc être le seul déterminant, bien au contraire, de l'amélioration de la qualité de vie. Nous référons ici aux 75 % de déterminants autres que l'organisation des services de santé (Mulligan, 2022). Ces inégalités de

santé se vivent dans des territoires et des milieux de vie bien spécifiques.

Autrement dit, il existe bien une répartition différentielle dans l'espace de la pauvreté et des facteurs de risque. Une culture de l'échec et une fracture socioterritoriale ont alors tendance à s'installer dans ces communautés et à cela peut s'ajouter le sentiment d'impuissance des divers secteurs d'activités, comme l'emploi et l'habitation, vis-à-vis ces situations.

Depuis plusieurs années, ce cycle négatif de changement social au sein d'une communauté locale a été documenté (RQRI, 2015 ; Frolich et al., 2001). Y sévit notamment un processus de déliaison sociale entre les individus, d'où « la pertinence d'envisager les problèmes à partir du territoire » (Bouchard, 1987).

Très souvent sans emploi et isolés, ces habitants sont desservis par maints programmes, en santé mentale ou en périnatalité par exemple, mais sans coordination véritable entre eux. Certains territoires et même microterritoires peuvent donc abriter un nombre impressionnant d'intervenants, de disciplines, de programmes et sous-programmes divers, mais fonctionnant selon leur corridor de services respectif. Malgré ces liens entre les déterminants sociaux de la santé et la dimension spatiale, ce n'est que très récemment que des chercheurs ont, pour première fois, conceptualisé ces liens dans un cadre théorique. Augustin et al. (2023) ont ainsi distingué six échelles spatiales : globale, nationale, régionale, locale, quartier et le domicile.

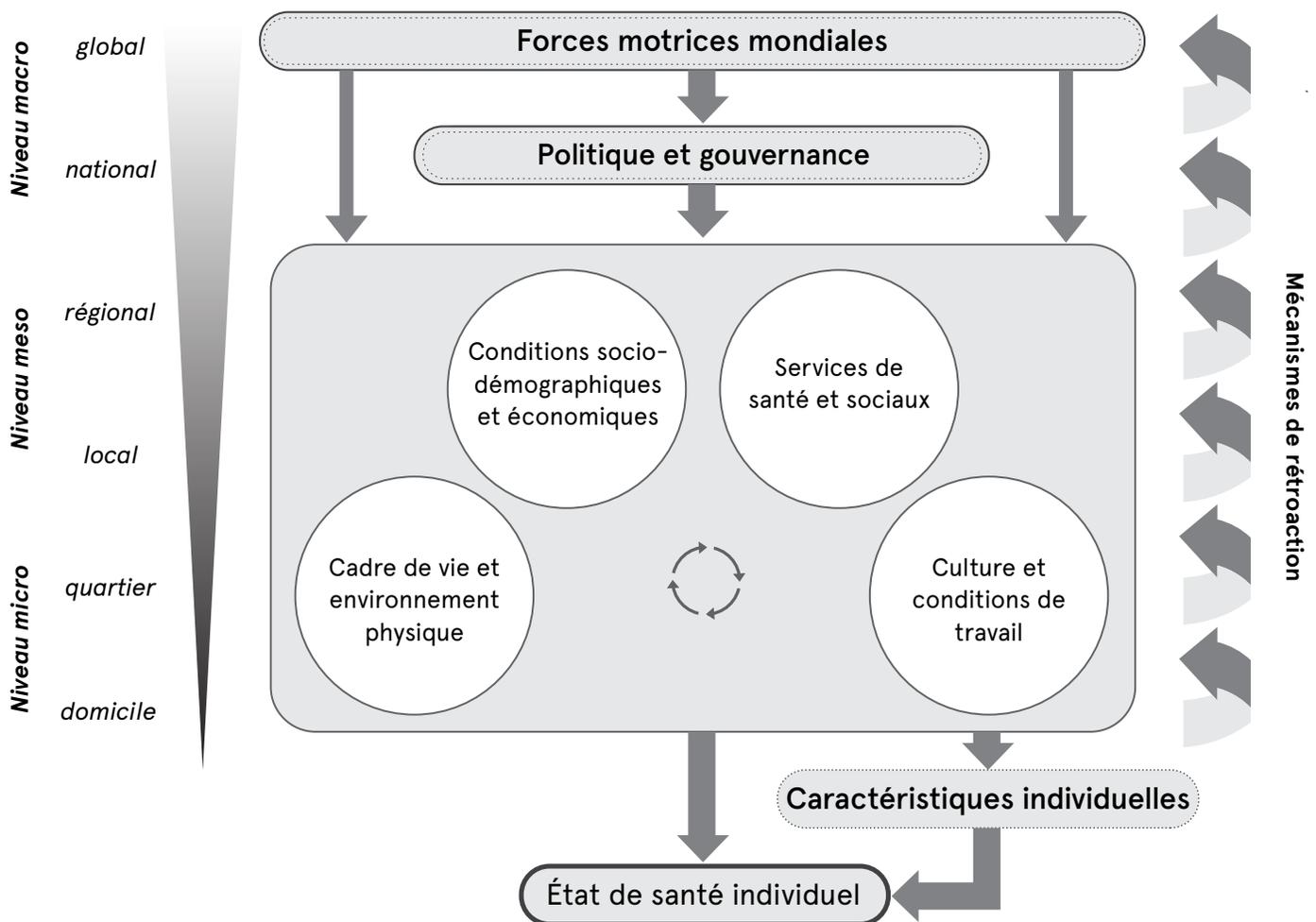


Figure 3. Les aspects spatiaux de la santé – développement d’un cadre conceptuel.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec reconnaît explicitement que « [l]a santé des personnes est influencée par les relations sociales qu’elles entretiennent sur le plan individuel et par les liens sociaux qui se tissent à l’intérieur d’une nation tout entière ou à l’échelle des collectivités immédiates auxquelles elles appartiennent, appelées communautés » (MSSS, 2005, p. 94).

Le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation dans le cadre du *Plan de mise en œuvre de la Politique nationale sur l’architecture et l’aménagement du territoire* a un objectif s’inscrivant dans cette voie. Son objectif 3 vise en effet l’aménagement de « ... milieux de vie complets favorisant la mobilité durable et la santé de la population. » Ceci signifie notamment que « [d]es milieux de vie de qualité permettent à la population d’avoir accès à son lieu de travail et à l’école, d’accéder aux services, de faire ses courses et de se divertir à proximité de sa résidence. En plus d’assurer un accès à une diversité d’usages, ils favorisent une cohabitation

harmonieuse entre les usages prenant en compte les contraintes anthropiques¹, de manière à soutenir la résilience des communautés... L'aménagement de milieux de vie complets favorise également l'accès à des logements abordables, aux services et aux espaces publics et contribue à la santé et à la sécurité de tous, quelles que soient leurs capacités ou leurs conditions sociales. Il s'agit donc d'un facteur déterminant de la santé des collectivités et d'un levier pour contrer les inégalités sociales. » (2023, p. 20)

Déjà en 1986, la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait identifié le logement comme l'un des déterminants de la santé et du bien-être. L'accès à un logement adéquat et abordable établit les circonstances et/ou les opportunités d'accessibilité à d'autres réseaux formels et informels. Il représente le « ... point d'insertion dans

un ensemble plus vaste : le logement situe les individus dans un environnement, souvent un quartier avec ses services, ses écoles, les possibilités qu'il offre d'accéder au travail, à une inclusion sociale élargie » (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2003, p. 23).

Une récente publication de Statistique Canada intitulée « Les femmes vivant dans un logement subventionné au Canada » exprime aussi clairement ce fait : « L'accès à un logement stable, sécuritaire, de grande qualité et abordable représente l'un des déterminants sociaux de la santé les plus fondamentaux et puissants, car celui-ci peut avoir une incidence sur la qualité de vie dans son ensemble, de même que sur le sentiment de vie privée et de sécurité » (Khanam, 2023, p. 22).

1 Les contraintes de nature anthropique visent ici la gamme d'immeubles, d'ouvrages et d'activités qui résultent de l'intervention humaine et qui sont susceptibles, dans certaines circonstances (défaillance technologique, explosion, contamination, etc.), de mettre en péril la santé, la sécurité ainsi que leur bien-être des personnes et de causer des dommages importants aux biens situés à proximité.
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/protection-de-l'environnement/contraintes-de-nature-anthropique-et-gestion-des-risques/#::-:text=Les%20contraintes%20de%20nature%20anthropique.ainsi%20que%20leur%20bien%2D%C3%AAtre>



CHAPITRE IV

L'ÉTUDE

Que ce soient des situations de précarité ou d'instabilité résidentielle, il s'avère primordial de tenter de comprendre ces situations en regard du parcours de vie des personnes et des opportunités et choix auxquels celles-ci pouvaient avoir accès (Dunn, 2013). Ainsi, plusieurs personnes ne disposent tout simplement pas des ressources financières leur permettant d'avoir une stabilité résidentielle. Nous avons également cherché à circonscrire lors des entrevues des moments difficiles de la vie de ces personnes qui pourraient nous fournir des éléments d'explication plus personnels. Ces événements perturbateurs s'inscrivent évidemment toujours dans un contexte sociétal spécifique. À ces moments pénibles et traumatisants pour certaines personnes, des comportements à risque peuvent parfois être liés. Les données recueillies sont présentées selon les thématiques suivantes : être victime de violence, la sécurité du chez-soi, être en situation de précarité financière, parcours résidentiel et contexte familial, avoir des problèmes de consommation, le vivre-ensemble.

ÊTRE VICTIME DE VIOLENCES

ÊTRE VICTIME D'AGRESSIONS SEXUELLES

Une jeune fille, issue d'une Première Nation, a connu un parcours de vie, malheureusement trop fréquent, de cumul d'oppressions. À sa naissance, sa mère a perdu sa garde, puis elle a pu retourner dans son milieu familial ; toutefois, la violence y était présente et constante. Elle a été ainsi abusée sexuellement par un proche. « Mon milieu n'était pas très sain... j'ai très souvent changé de régions et de logements à cause de toutes sortes de problèmes de chum, pensées suicidaires, je me poussais. Je n'étais pas bien et j'ai de la misère à l'être encore. » (Annie)

Celle-ci demeure, lors de l'entrevue, dans un petit appartement d'un centre-ville qui lui déplaît : « Je me sens seule comme je ne l'ai jamais senti. Je me sens

pognée dans mon logement qui m'étouffe... Je ne fais pas vraiment le ménage, toute traîne et j'ai mes deux chats à travers ça. Une chance qu'ils sont là parce que j'sais pas où je serais. ... Ça fait juste 3 mois, j'ai pas eu le choix de prendre celui-là ; y'avait rien d'autre avec mon budget et je ne l'aime pas. Trop petit et embourbé, alors je ne voudrais pas que personne ne vienne ici ; trop de bruit. Ça me fait honte, je ne connais personne de toute façon sauf mon nouveau chum que j'vois presque jamais et quand on se voit on est chez lui. »

Outre Annie, deux autres femmes ont vécu des agressions sexuelles. « J'ai vécu trois types de viol de l'adolescence à l'âge adulte. » Partie très jeune en appartement, elle a subi du harcèlement en milieu scolaire : « Au secondaire, j'ai été beaucoup pilé dessus. Je n'étais pas petite, donc je ne faisais pas partie des standards et je ne faisais pas partie des groupes. On m'agaçait et on riait de moi. Au niveau émotionnel ça pas été facile. » (Isabelle)

Des moments éprouvants et traumatisants ont été aussi vécus par une autre femme. Victime d'un viol collectif, elle a de surcroît un handicap physique. Son témoignage est éloquent quant aux enjeux d'accessibilité qu'une telle personne en situation de handicap peut rencontrer dans son quotidien : « En 2011, j'ai été victime d'un viol collectif... C'est pour ça le médicament post-traumatique... j'ai été là deux ans à l'autre appartement que j'étais. Il y a des jours j'arrivais même plus à descendre. J'étais vraiment pris au piège chez moi. Même mes amis ne pouvaient pas venir m'aider, car je devais leur lancer la clé en bas pour monter. Car la porte se barrait en bas et non en haut... quelquefois j'étais capable de m'en aller, mais c'est remonter que j'y arrivais pu. J'étais pognée en bas à attendre que mes jambes veuillent fonctionner... » (Paule)

ÊTRE VICTIME DE VIOLENCE CONJUGALE

Une femme participante à l'étude, après trois décennies de vie commune avec un conjoint, décide de quitter la demeure familiale afin d'échapper à une situation de violence psychologique. Celle-ci a dû se résoudre à habiter temporairement chez l'un de ses enfants :

« Mais quand ça fait si longtemps qu'on est dans une maison et on tombe dans un très petit petit quatre et demi... C'est très important d'avoir sa place, son nid ; c'est surtout encore plus important rendu à notre âge. Quand on est jeune, on est chez nos parents, mais c'est moi le parent, je devrais avoir mon chez soi. » (Marie)

Une autre femme, partie également après trois décennies de vie commune, nous raconte sensiblement la même chose : « Disons que c'était mentalement, c'était un alcoolique. C'est ça. Mettons que je suis bien contente d'être sortie de là. J'étais dans le bois maintenant je me retrouve dans un village... En ce moment, je suis en chambre, si je vais aux toilettes, ce n'est pas ma toilette. Ce serait ça l'important pour moi d'avoir mon chez-moi. Ça va bien, mais si j'étais en logement, ce serait encore mieux. » (Lara)

Une autre femme a connu de multiples déménagements au sein de familles d'accueil de la DPJ. À l'âge adulte, elle n'était pas prête pour une vie autonome en appartement : « J'ai eu la DPJ dans ma vie, donc ça fait que j'ai fait énormément de déménagements liés à ça. J'avais un chez-moi, mais je déménageais tellement que ça en soit devenu de l'itinérance. Ça commence à 17 ans puis à 18 ans ça continue, seize déménagements en un an... J'ai vécu de la violence conjugale en étant jeune et récemment aussi. » (Madeleine)

LA SÉCURITÉ DU CHEZ-SOI

Cet enjeu sécuritaire est primordial pour les femmes : « J'ai changé au moins vingt fois de lieu de résidence ; de ville, de chambre, de loyer. J'ai habité avec des amis sur une terre, mais sans voiture dans un monde rural éloigné des services, ça j'ai pas apprécié. Là tu es vraiment confiné à ta solitude, même au travers d'autres gens présents. J'ai toujours essayé de me débrouiller seule, donc pas de coloc dans mon loyer. Sinon j'étais en chambre tout meublé, c'était plus simple et plus rapide quand je voulais quitter. La question de sécurité a été la principale raison de mes départs. Les hommes peuvent être très effrayants, mais je n'ai jamais subi d'agressions. » (Sylvie)

Les trois femmes agressées sexuellement expriment éloquentement ce besoin primordial de sécurité :

« Moi tout est toujours barré. Même l'été, s'il fait chaud et que je dois aller me coucher, je ne laisse pas la porte ouverte. J'ai mon choc post-traumatique qui fait que je suis hyper vigilante ... Pour la première fois, je n'ai pas envie de mettre des bâtons de métal dans mes fenêtres. » (Paule)

« ... me suis faite scraper mon bicycle dans mon bloc. C'est un quartier que personne ne veut venir... Pour la première fois, j'ai envie de déménager avant la fin du

bail. Je me sens mal dans ce logement, tout pogné, trop de bruit, mauvais quartier. » (Annie)

À la question « Pourquoi as-tu déménagé d'un appartement à l'autre ? », Irène n'hésite pas : « C'était petit, c'était dangereux, j'étais comme à découvert. Je ne me trouvais pas d'intimité. En plus, je me suis fait voler mon vélo. »

Une autre femme, aux prises avec des problèmes de santé mentale, est convaincue que des personnes entraient dans son appartement sans sa permission ; elle se sentait alors très vulnérable et craignait pour sa sécurité : « ... y'a des personnes qui se servaient de leur passe-partout pour rentrer dans mon logement et me faire des coups. Quand je n'étais pas là. Quand j'en parlais autour de moi, personne ne me croyait. Donc je me sentais toute seule dans la situation. Je ne voyais pas de lumière au bout du tunnel. » (Simone)

Isabelle a connu dès son âge des déménagements constants qui semblent avoir eu une certaine influence sur sa propre vie d'adulte : « ... je parle depuis ma naissance, je déménage une ou deux fois par année. Donc dix ans de stabilité, ça fait du bien. J'ai déménagé beaucoup de fois et ce n'était pas facile. Je l'avais calculé, on est resté à telle place. J'ai calculé en moyenne c'était une fois par année. »



ÊTRE EN SITUATION DE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

Les difficultés financières, en regard de l'instabilité résidentielle des personnes interviewées, constituent un autre élément significatif d'analyse. Les personnes interviewées, qui doivent toutes composer avec des revenus modestes, ont exprimé éloquemment l'augmentation des coûts associés au logement et leurs expériences négatives : « J'ai une amie qui a perdu tout, et elle fait une démarche pour se trouver un logement et par ici ce n'est pas possible. C'est au-dessus de ses moyens. » (Marie)

La dimension financière liée à la composition du ménage ressort explicitement, sous divers aspects, dans cette entrevue : « Qu'est-ce que tu veux faire ? Je ne travaillais pas, j'étais en famille recomposée. À cette époque-là, j'étais avec un chum sans dessein... Je suis allée visiter un logement dans un duplex, sur 3 étages, super beau. Il demandait 850 \$ par mois. La personne laissait certains meubles. Il y avait une cour pour faire un jardin. Les propriétaires restaient à côté. Ça ne posait pas problème d'avoir des enfants. Il l'avait loué, mais la personne s'était désistée. Je l'appelle et je lui dis qu'on en a mûrement discuté, c'était une heure après, et que nous allions le prendre. On a calculé notre budget. C'est beaucoup d'argent 850 \$. Finalement, il me rappelle la personne qui s'était désistée a décidé de le reprendre. OK fine.

Deux heures après, je vois que le logement est rendu à 1095 \$ par mois. Et là, je le texte et je lui dis que son loyer est libre encore. Je lui dis que je vais le prendre et je lui parle des prix. Il dit qu'il s'était trompé. Et qu'il l'avait loué à quelqu'un d'autre. Le lendemain, le logement est encore sur Facebook à 1 295 \$. » (Jade)

À la retraite, compte tenu du coût des loyers, de la rareté du logement abordable et de sa non-éligibilité à du logement subventionné en raison de ses revenus, une femme retraitée envisage sérieusement de retourner sur le marché du travail : « Le visage de la région a changé ; ici au Centre-du-Québec, ce n'est plus comme avant. Même les loyers qui sont vieux, les propriétaires en ont profité pour remonter les prix. Ça n'a pas de sens. Ça n'a aucun bon sens. C'est épouvantable. » (Marie)

« Ça pas d'allure. Avant je pouvais avoir un beau trois et demi dans un quartier qui a de l'allure avec le même montant que je paye là pour mon un et demi. J'ai pu les moyens d'avoir un logement qui a du sens. Six cents pour un un et demi imagine ! Et dans un quartier pas d'allure. » (Annie)

« ... Ça faisait quand même deux ans que je changeais de place et que je ne payais pas trop cher. Je payais sept cents par mois, chauffé et éclairé. Mais c'était vieux et la bonne femme ne mettait pas d'argent. C'est correct. Ici, seigneur ici c'est aussi cher qu'à Québec. Tout a augmenté. C'est rendu intense. » (Michel)

Une personne, en attente de l'assurance-emploi, s'exprime ainsi : « ... c'est un processus qui demande quelques semaines, donc c'est beaucoup de stress. Comment tu fais pour manger. Est-ce que je paie mon loyer ou je vais m'acheter une épicerie ? ... Je ne sors pas, car je suis angoissé de payer le loyer. J'ai été chanceux, car mon propriétaire a été très humain. Je lui ai expliqué à chaque fois que j'avais un problème à payer. J'arrivais avec une bonne explication. Ça reste que tu ne peux pas payer ton loyer ... » (Simon)

Une autre personne nous résumera succinctement la dimension financière : « Moi j'avais une maison et j'ai dû la vendre, car je n'y arrivais plus parce que j'avais une hypothèque à payer, les assurances, les taxes scolaires. » (Pierre)

Une personne débourse même 70 % de ses revenus pour son loyer. Question : « Ça ne doit pas être facile. » Réponse : « C'est serré ! (Rires) ... Je vais chercher de la bouffe là-bas au comptoir alimentaire. » (Émile)

Finalement, une autre personne, devenue proche aidant, se retrouve dans une situation financière difficile : « Notre revenu est, pour l'instant, d'environ trois mille trois cents, les deux ensembles. Mais là moi je dépense plus de 80 % pour les loyers. Elle, où qu'elle reste, ça me coûte deux mille quatre-vingts par mois. Ça me coûte cher. Et moi je paie cinq cent quatre-vingts mon loyer. » (René)

Simon, ainsi que Camille, mentionnent à quel point le logement est important dans leur vie : « Mon logement c'est mon toit, ma place. C'est la place la plus importante dans ma vie. Parce que si je n'ai pas de logement dans vie, je vais avoir de la misère à trouver un travail. Rien ne va s'enchaîner. Je ne peux pas rester indéfiniment sur le divan d'un chum de gars ou fille. Un logement, ça aide à se responsabiliser dans la vie. »

« C'est mon refuge. Assez que ça ne me tente même plus de sortir. Je sors de moins en moins. J'ai même vendu mon auto récemment. Je paie quatre cent quatre-vingts de loyer en ce moment. On attend pour passer en cours, car le propriétaire veut augmenter à sept cent soixante-quinze. » (Camille)

PARCOURS RÉSIDENTIELS ET CONTEXTE FAMILIAL

Les contextes de vie familiaux, compte tenu de l'importance très significative de cet aspect dans la vie des ménages, constituent un élément d'analyse majeur issu des entrevues, notamment en ce qui concerne les

situations de vie maritale, comme en font foi les divers cas de figure recueillis.

Une femme s'exprime ainsi :

« J'ai laissé mon chum parce que je voulais changer de vie faque j'ai dû me chercher un autre logement. J'aurais aimé y retourner, mais de toute façon il a augmenté de deux cent cinquante de plus par mois quand je suis partie ça a fait son affaire. » (Annie)

Une autre femme, soutenue par un avocat, a pu se libérer d'une union malsaine et aller vivre ailleurs « : Mon ex-mari arrivait toujours par avoir ce qu'il veut. Mon avocat ... m'a fait réaliser que ce n'était pas si important que ça, ce que lui voulait. Cet avocat-là ne saurait pas à quel point il m'a aidée dans ma décision. Ça joué beaucoup au niveau émotif et ma sensibilité. » (Martine)

Les séparations au sein d'un couple, particulièrement lorsque des enfants sont présents, constituent des moments pénibles où les imprévus sont légion et la dimension financière prédominante : « Disons que passé à travers de la séparation, c'est difficile, mais passer à travers de la séparation avec trois enfants c'est une autre histoire... Trouver un loyer avec des enfants, c'est toujours la question comment je fais pour me séparer, comment je fais avec mes enfants. Donc tu apprends sur le tas. Tu prends des loyers, donc j'étais économe. » (Anne)

Les conflits familiaux peuvent aussi prendre la forme de disputes entre des membres de la famille, comme en fait foi cet extrait d'entrevue : « Quand j'ai quitté ma maison, je suis restée à.... Car mon plus vieux restait là-bas et mes deux autres enfants étaient partis de la maison. C'est un bon coin. Je voulais être proche de mes petits-enfants. Mais à un moment donné, la bagarre a pogné pour une niaiserie. Tant qu'à me battre avec une poule pas de tête, je suis revenue à ... » (Camille)

Une autre femme exprimera lors de l'entrevue le poids d'un carcan familial qui s'est révélé déterminant selon elle dans son parcours de vie : « Mes moments plus difficiles sont qu'on ne m'a pas demandé quand j'étais en très jeune âge si je voulais devenir aidante naturelle d'un de mes parents. Les valeurs chrétiennes de la famille ont fait en sorte que je suis devenue un enfant parent et je n'ai pas su m'adapter à tout ça. Cette pression de toujours être celle qui est responsable, qui doit faire attention, mais qui n'est jamais bonne aux yeux de l'autre. À la longue on encaisse, on encaisse et un jour tout casse. » (Sylvie)

Le suicide d'une conjointe constitue également un élément de vulnérabilité. De nouvelles habitudes de consommation peuvent en découler et celles-ci peuvent devenir dominantes : « Elle était partie. Elle m'a appelé sept mois après, ça faisait vingt-trois ans que j'étais avec. Je lui ai dit non. Trois jours après, elle se suicidait. Oui, je suis tombé dedans (consommation) en tabarnaque. » (Michel)

La perte d'une conjointe de vie ou d'un proche représente aussi un moment déstabilisant : « Je vis une grande perte présentement. Claudette était l'âme de mon logement et elle n'est plus là. Je trouve ça difficile et je n'en mène pas large tout seul, je n'en mène pas large. C'est loin de chez nous. » (René)

Une autre femme a vécu deux deuils qui l'ont amenée à déménager : « Dans l'espace de six mois, j'ai perdu mon conjoint de maladie et mon fils s'est enlevé la vie. Après, ça fait beaucoup de deuils. Quand mon mari est décédé, j'étais dans une grande maison et je me suis retrouvée toute seule. Là je n'avais plus les moyens, ça devenait pénible. » (Zoé)

Des troubles de santé mentale peuvent également modifier le parcours résidentiel ; une jeune femme est revenue habiter chez ses parents. « J'ai des problèmes de santé mentale qui font que j'ai de l'angoisse. « ...

Avant j'avais été dans une maison d'hébergement. Puis je n'avais pas aimé ça, parce que je pouvais pas vraiment parler. C'était difficile moralement. Mon accident, c'était un accident volontaire. J'ai tenté de me suicider avec ma voiture. » (Irène)

AVOIR DES PROBLÈMES DE CONSOMMATION

Les problèmes de dépendance sont associés à divers comportements déviants. Une conjointe met le holà à des comportements de consommation, le loyer ne pouvant plus être payé, et des méfaits sont alors commis : « Oui c'est arrivé en septembre, et on est resté dans une tente jusqu'en novembre... ma blonde m'a fait arrêter, car elle était tannée de me voir dans la consommation. J'ai volé dans un dépanneur parce que j'avais plus d'argent pour boire. » (Louis)

« J'ai arrêté de travailler quand la Covid a commencé. Ils donnaient la PCU, donc on avait des chèques et je consommais. Je suis sur le BS, sept cents par mois. » (Michel)

« C'est plus ma surconsommation qui m'a amené des problèmes. Je faisais de la coke et j'en vendais. Je perdais mes jobs. » (Joseph)

Pour ce dernier, dans son parcours, l'accession à un HLM semble avoir coïncidé avec une meilleure hygiène de vie et une stabilité résidentielle : « La boisson, beaucoup moins qu'avant... Mon logement est parfaitement... comment je peux dire ça. Il est confortable. C'est un bon coin de vie. Je suis bien où je suis. Ça ne me coûte pas cher. » (Joseph)

LE VIVRE ENSEMBLE

Finalement, il y a aussi le vivre-ensemble au sein d'un immeuble qui peut être l'élément déclencheur d'un souhait de quitter, même lorsqu'il s'agit d'un logement social : « J'ai hâte de partir d'ici. Je me parle... En général, je suis une personne combative... ici la laveuse-sécheuse c'est communautaire. Je ne sais jamais quand le monsieur d'à côté va m'apparaître dans la face... Seigneur, c'est un stress continu. J'ai deux packs à linge sale. D'habitude quand le premier est plein, je commence à en faire. Là, les deux sont pleins et il faut que je me parle. Pour faire du lavage. Je suis plus capable de me défendre comme avant ... S'il m'avait fait ça sur une surface dure, je me serais ouvert la tête. Parce que le monsieur mesure au-dessus de six pieds et pèse deux cent cinquante livres... » (Marcel)

Un autre en a fait une description saisissante : « Quand je suis arrivé ici, il n'y avait pas d'autorité présente. Donc les gars faisaient des gros partys de boisson. Moi j'étais pogné entre les deux. C'était l'été, je n'ai pas d'air climatisé, donc ma fenêtre était ouverte. Ils sont collés là et ça crie, ça rote, ça sacre. Ça se bave... Il y a beaucoup de voisins qui ont des problèmes de santé mentale et d'alcoolisme. C'est un aspect que je n'aime pas, mais il y en a partout. » (Hervé)

Un autre se pose la question à savoir si c'était un bon choix d'habiter en HLM : « À un moment donné, je me suis posé la question. C'était un bon choix, j'avoue carrément. Avec le prix des loyers qui explosent, je trouve que c'est encore plus un bon choix. Elle, quand elle est rentrée, elle ne marchait pas, elle martelait

le plancher. Ça a été l'enfer. J'ai été la voir direct. J'ai parlé à la travailleuse sociale. Ça a fonctionné un bout, là elle a recommencé un peu. Je me suis dit toi tu vas comprendre. J'ai été direct et depuis ce temps-là c'est le bonheur total. » (Anton)

Une autre personne interviewée a mis à exécution son départ d'un tel milieu d'habitat collectif : « J'ai déjà habité dans un loyer à prix modique et ça a l'air le fun, car tu paies juste un quart de ton revenu, mais aussi il y a tous ceux alentour. Je suis d'ailleurs partie de là un peu à cause de cela. Là, avec ma pension qui était plus haute que le chèque de bien-être social, le montant que ça donnait pour le loyer, je me suis dit je vais aller ailleurs. Il va avoir moins de ti boss. » (Anne)

Toutefois, certains, malgré tout, y trouvent leur compte : « J'apprécie parce que ce n'est pas cher, à cause que je n'ai pas une grosse pension, ça me donne de l'argent, je peux en mettre de côté. Je peux me payer des réparations d'auto par moi-même. Je me suis acheté des pièces d'auto et les entretenir. Je me suis acheté un lave-vaisselle dernièrement. Je peux mettre de l'argent de côté. C'est un gros plus ça. Il y a beaucoup de voisins qui ont des problèmes de santé mentale et d'alcoolisme. » (Hervé)

« Mais là en juillet, ils m'ont appelé à midi le 30 juin pour me dire que j'avais le logement. Je suis à pied. C'est pour ça que je suis en démarche pour aller chercher mon permis de conduire et un véhicule. L'épicerie... je dois faire le tour du village à un autre transfert pour aller virer là. Ça prend une demi-journée à faire tout ça. » (Arthur)



CHAPITRE V

LA DISCUSSION

Il s'agit ici de mettre en lien les données recueillies avec l'état des connaissances. Chacune des thématiques abordées précédemment est ainsi approfondie.

ÊTRE VICTIME DE VIOLENCES

ÊTRE VICTIME D'AGRESSIONS SEXUELLES

Les trois femmes victimes d'agression sexuelle, dans leurs propos, mettent bien en évidence la pertinence du concept de sécurité ontologique qui « ... décrit en somme cet état intérieur grâce auquel on se sent chez soi. » (Schreiber 2019, p. 140) Ce sentiment d'absence d'ancrage dans le monde est très perceptible chez Annie, la jeune femme issue d'une Première Nation : « Je me sens pognée dans mon logement qui m'étouffe. »

Schreiber y fait écho avec son expérience personnelle : « Quand on connaît comme moi l'exclusion pendant l'enfance, on ne peut se sentir en sécurité là où on a grandi, s'y sentir chez soi... L'absence de foyer, le déracinement des femmes et des hommes qu'on stigmatise, qu'on marginalise, s'inscrit dans les couches les plus profondes de leur être. » (Schreiber, 2019, p. 112) Toutefois, la compréhension de la situation d'Annie doit prendre également en compte la dimension intersectionnelle de son parcours de vie. En tant que jeune femme autochtone, elle a dû affronter nombre de contraintes dans son parcours de vie alors qu'en contrepartie, les opportunités de développement peinaient à s'imposer dans son environnement (Guay, 2015).

Une autre recherche qualitative (Stonehouse, Threlkeld, Theobald 2021) a circonscrit les liens entre un environnement sécuritaire et des expériences traumatisantes dans l'enfance. Pour les auteurs, l'accès à un espace sécuritaire permettait à des femmes australiennes sans-abri de renforcer leur sécurité

ontologique. Des sentiments améliorés de sécurité, de stabilité et d'autonomie avaient été constatés chez des femmes qui avaient eu accès à des logements sociaux ; elles habitaient désormais un milieu de vie sécuritaire au sein duquel elles pouvaient entretenir des relations de confiance. À l'inverse, être femme et vivre dans la rue consiste à se mettre en danger (Tomas, Dittmar, 1995).

Nous pensons également au livre de Van der Kolk, (2018, *Le corps n'oublie rien : Le cerveau, l'esprit et le corps dans la guérison du traumatisme*). Cet auteur fait la démonstration que :

« ... le traumatisme affecte l'aire cérébrale qui donne la sensation physique d'être en vie. Ces dégradations expliquent pourquoi les traumatisés deviennent hypervigilants à la menace, au lieu de s'impliquer totalement dans leur vie quotidienne. Elles nous aident aussi à comprendre pourquoi ils se heurtent sans cesse aux mêmes problèmes et ont tant de mal à tirer des leçons de l'expérience. Il est maintenant établi que leurs comportements ne sont pas le fruit de défaillances morales, ni des signes de manque de volonté ou de mauvais caractère, mais sont causés par de vraies altérations cérébrales.

Nous savons aujourd'hui que plus de la moitié des patients des services psychiatriques ont été agressés, abandonnés, négligés, violés dans leur enfance, ou témoins de violences familiales... J'étais souvent surpris par la froideur avec laquelle les symptômes des malades étaient évoqués et du temps passé à tenter de contenir leurs pensées suicidaires ou leur conduite destructrice, plutôt qu'à tâcher de comprendre les causes de leur détresse. J'étais aussi frappé par le peu d'attention prêtée à leurs dons et leurs aspirations, aux personnes qu'ils aimaient ou détestaient, à ce qui les motivait, les attirait, les bloquait et les calmait : à l'écologie de leur vie ». (p. 42)

ÊTRE VICTIME DE VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale, dans ses différentes manifestations, constitue un fléau social bien documenté et exacerbé par le contexte pandémique (Lavergne et al., 2020). De plus, la crise du logement a fait en sorte que les femmes hébergées en maison pour femmes victimes de violence éprouvent de grandes difficultés à se trouver un logement (Morin, 2023) ; de ce fait, leur séjour se prolonge dans les ressources d'hébergement. Il s'agit d'une clientèle priorisée dans les habitations à loyer modique gérées par les offices d'habitation, mais ceci ne peut s'appliquer qu'aux femmes ayant des revenus très modestes.

L'instabilité résidentielle vécue par Madeleine est bien documentée de même que ses conséquences. Selon une étude, près de 20 pour cent des jeunes sortis du placement, dans le système de protection de la jeunesse, ont rapporté avoir vécu une forme d'itinérance dans les treize mois qui ont suivi leur sortie du système (Goyette, 2022). Cette clientèle est maintenant priorisée sur le plan du logement subventionné. Par exemple, l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) construit présentement le projet Zénith dont la livraison est prévue en 2024. En partenariat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale et la Ville de Québec, le projet comportera 108 unités, dont 31 logements (studio ou 1cc) pour des jeunes adultes qui sortent d'un centre jeunesse, dont deux grands logements (5 cc) pour des foyers de groupe. Le CIUSSS de la Capitale-Nationale accompagnera les jeunes dans ces logements.

L'(IN)SÉCURITÉ DU CHEZ-SOI

En ce qui a trait à la sécurité, différents sous-thèmes ont émergé de notre analyse thématique des entrevues

effectuées tant auprès des intervenants que des usagers. Le chez-soi en tant que refuge a été un premier élément ayant ressorti du discours des participants. La sécurité comme élément constitutif du concept de sécurité ontologique réfère au chez-soi en tant que zone de protection majeure. « C'est mon refuge. Assez que ça ne me tente même plus de sortir. » (Camille). La sécurité procurée par le chez-soi réside dans le fait qu'il constitue d'abord et avant tout un refuge contre les dangers extérieurs, « home as a heaven » (Mallet, 2004) et comme le mentionne Bachelard (1964), « la maison a des bras pour nous protéger ».

Pour Hulse et Saugeres (2008), la sécurité procurée par le chez-soi désigne la structure physique et matérielle du domicile dans lequel l'habité se sent en sécurité. Pour les personnes usagères des services de santé mentale, le chez-soi est assimilé « à un port dans une tempête », car il contribue à un sens de continuité et de sécurité dans des situations où les services de santé et de services sociaux sont souvent vécus de façon discontinue et fragmentée (Borg, 2007).

Un autre élément des résultats de notre analyse thématique tend à démontrer que la qualité de vie du quartier où les personnes doivent habiter transforme bien souvent leur sentiment de sécurité et de refuge en source d'insécurité. « ... je me suis faite scraper mon bicycle dans mon bloc. C'est un quartier que personne ne veut venir... » (Annie)

Le fait de ne pas avoir le choix d'habiter dans certains quartiers est bien décrit dans la littérature. Ces quartiers, à « faibles opportunités », ont souvent un plus haut taux de criminalité et moins d'espaces publics (Marquez, 2019).

Parfois, ce peut être aussi des idées délirantes qui provoquent ce sentiment d'insécurité comme nous l'avons déjà évoqué avec les propos de Simone ; ceci rejoint les propos d'un intervenant dans le cadre d'une autre recherche que nous avons réalisée :

« ... des gens entraînent chez elle, elle pense qu'on veut la tuer ; elle est toujours en insécurité, dix-huit barreaux après la porte... tellement affectée par cela qu'elle en a des idées homicidaires. On entre dans son intimité ; elle se sentait violée cette madame. On nous demande que les voisins arrêtent de rentrer dans l'appartement. » (Morin, Dorvil, Crevier, 2010, p. 36)

ÊTRE EN SITUATION DE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

Les coûts élevés du logement constituent un vecteur de la précarité résidentielle ; l'accessibilité à du logement à coût abordable en fonction de leurs revenus devient problématique. Certains locataires sont plus vulnérables que d'autres : les ménages avec des revenus modestes, les familles monoparentales, les chômeurs, les étudiants et les personnes âgées (Morin, 2023, Soaita et al., 2020). Par exemple, les personnes âgées sont reconnues comme un groupe particulièrement à risque en regard de l'augmentation des coûts de loyer, surtout s'ils reçoivent des pensions ou encore s'ils doivent vivre une séparation ou une maladie (MSSS, 2023). Pour les familles à revenus modestes, « ... quand bien même la maîtrise des besoins vitaux est acquise, l'étendue des possibles et le champ de ce qu'il est permis de désirer ne sont jamais très ouverts, et l'exiguïté du monde extérieur disponible tend, là aussi, à figer les individus dans la vie quotidienne, et la vie quotidienne à l'intérieur de la famille... » (Schwartz, 1990 (2009), p. 521).

Dans l'ensemble, les personnes interviewées n'exercent donc aucun contrôle sur la situation ; ils constatent la hausse des coûts du logement et se sentent impuissants en regard d'une telle situation (Preece et al., 2020). Cette situation est très préoccupante dans le contexte actuel de crise de logement dans la région du Centre-du-Québec et dans celle, plus globale, de la crise du logement au

Canada. Selon l'Enquête canadienne sur le logement de 2018, « ... les locataires sont moins susceptibles que les propriétaires d'être satisfaits du caractère abordable de leur logement, et plus susceptibles d'avoir éprouvé des difficultés financières au cours de la dernière année. » (Schellenberg, Fonberg, 2020, p. 3)

PARCOURS RÉSIDENTIELS ET CONTEXTE FAMILIAL

Une notion clé dans l'approche des capacités est le terme d'opportunités. Cleland et al. (2016) ont associé opportunités, événements stressants de la vie et capacités en logement. Les problèmes de santé, les séparations, le décès d'un être proche et le fait d'être victime d'un crime ou de violence constituent de tels événements perturbateurs. L'enjeu pour la personne est alors d'être à même d'améliorer sa situation, notamment dans le domaine du logement (Kimhur 2022). Les personnes interviewées, manifestement, n'ont pas toujours cette opportunité, loin de là. Les deux femmes qui se retrouvent l'une chez son fils et l'autre en chambre en sont des preuves éloquentes.

À cet égard, la SCHL a réalisé des travaux visant la construction et l'évaluation d'un indice d'inclusion sociale (IIS). Dans le cadre de ses programmes et de ses politiques, la SCHL a défini l'inclusion sociale comme suit : « Situation dans laquelle des personnes disposent des ressources et des occasions nécessaires pour participer à la société dans toute la mesure souhaitée » (SCHL, 2018). L'étude a constaté que « [l]es ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement ont enregistré des cotes d'IIS inférieures à celles des ménages n'ayant pas de besoins impérieux en matière de logement... Un ménage est réputé présenter un besoin impérieux en matière de logement si son logement ne répond pas à au moins un des critères de qualité, de

taille ou d'abordabilité et s'il est obligé de dépenser au moins 30 % de son revenu avant impôt pour accéder à un logement acceptable dans sa localité. »

AVOIR DES PROBLÈMES DE CONSOMMATION

Les problèmes de consommation constituent indéniablement des comportements nuisibles à la stabilité résidentielle. L'état des connaissances est probant à cet égard (Beaudoin, 2016) et cet enjeu a été aussi pris en compte dans le *Plan d'action régional et communautaire intégré 2021-2026* du CIUSSS-MCQ.

Les intervenants de la région constatent que ces problèmes s'amplifient, ceux-ci étant souvent associés à des problèmes de santé mentale, et à cela s'ajoute la toxicité croissante des drogues de rue (Morin, 2023). Un dossier du quotidien La Presse daté du 24 juillet 2023, intitulé « La crise des psychoses : des substances plus toxiques et plus puissantes vendues dans la rue font des ravages comme jamais et désarçonnent médecins et intervenants », est très révélateur à cet égard. Selon les données du MSSS rapportées par le quotidien, « le nombre de visites aux urgences avec comme diagnostic principal un trouble mental lié à la consommation de drogues est passé de 3159 en 2015-2016, à 3988 en 2022-2023 (avec un sommet pendant la pandémie). »

LE VIVRE-ENSEMBLE

Le milieu de vie en HLM est caractérisé par une promiscuité parfois difficile à supporter ; le bruit et les rumeurs de toutes sortes colportées par le placotage provoquent des tensions ou des situations d'évitement. Les conflits peuvent aussi être exacerbés par un choix de cadre bâti et d'aménagement physique peu favorable à la convivialité. Faut-il se surprendre alors que les répondants nous ont fait plusieurs commentaires sur la fréquence des conflits entre locataires ? Cette situation démontre l'importance de s'appuyer sur le « Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire » (MSSS/MAHM, 2022) afin de favoriser notamment le vivre-ensemble des locataires. Mentionnons qu'à Québec, la démarche de recherche-action instiguée par l'OMHQ et menée en concertation avec les différents partenaires de Clés en main en 2016-2017 a permis de développer une approche novatrice et concertée afin de prévenir les situations d'instabilité résidentielle et de grande précarité en logement (Clés en main, 2017).

Cette situation peut être mise en lien avec la situation des locataires à revenus modestes dans le secteur privé qui ont très peu de contrôle sur le choix de leur environnement (Irving, 2021).

Le logement doit donc également être circonscrit dans la perspective de comprendre la personne dans son environnement, un concept clé en travail social. Le comportement d'une personne résulte en effet de son interaction avec l'environnement. Dans ses écrits, Weick, du *Kansas School of Social Welfare*, regrette que les travailleurs sociaux se soient focalisés sur les « environnements sociaux » et aient négligé les « environnements physiques ». Effectivement, elle dénonce l'insertion des professionnels dans une logique favorisant une dichotomie corps-esprit, dans laquelle l'esprit est considéré comme supérieur au corps. De plus, le travail social a tendance à séparer l'environnement physique entre les sphères sociales et physiques plutôt qu'à reconnaître les interactions réciproques et dynamiques entre le lieu et les personnes (Akesson, Burns, Hordyk, 2017).



CONCLUSION

Cette étude sur la précarité et l'instabilité résidentielle dans le Centre-du-Québec réalisée sur la base de données recueillies auprès de 30 personnes a mis en relief plusieurs aspects de cette problématique :

- **Le savoir d'expérience de ces personnes témoigne de la crise du logement dans le Centre-du-Québec ;**
- **Leur parcours résidentiel se caractérise par l'absence de choix et souvent d'opportunités dans la vie ;**
- **L'augmentation des coûts du logement fragilise la situation financière des personnes seules, dont celle des personnes âgées ;**
- **Le cumul de vulnérabilités induit une instabilité résidentielle ;**
- **Les conflits au sein d'un ménage précarisent la situation des femmes ;**
- **La violence faite aux femmes précarise leur parcours résidentiel ;**
- **Les problèmes de consommation chez les hommes précarisent leur parcours résidentiel ;**
- **L'accès à un logement à loyer modique n'est pas une garantie de stabilité résidentielle.**

Ces aspects ont été mis en lien avec l'état des connaissances, ce qui a démontré que cette étude avait permis d'enrichir certains points. Nous pensons ici, plus spécifiquement, aux « épreuves de l'habiter » et à la dimension genrée du parcours résidentiel.

La distinction que Mills (1971) établit entre les « épreuves personnelles du milieu » et les « enjeux collectifs de structure sociale » demeure toujours pertinente. Le savoir d'expérience de ces personnes est plus prégnant en regard de leurs épreuves personnelles qu'en regard des enjeux collectifs. Il serait dommage toutefois que ceci nuise à la prise en compte de ces enjeux par les autorités gouvernementales. La précarité et l'instabilité résidentielle, au-delà de l'aspect financier, nécessitent de porter une attention particulière non seulement au milieu de l'habitation, mais aussi au domaine de la santé et des services sociaux, notamment quant à l'accompagnement de ces personnes.



RECOMMANDATIONS :

- **Promouvoir le Cadre de référence sur le soutien communautaire au logement et communautaire du ministère de la Santé et des Services sociaux.**
- **Renforcer le savoir d'expérience des personnes, notamment par leur inclusion au sein du Chantier régional logement/habitation.**
- **Soutenir les intervenants et intervenantes par la mise sur pied d'un comité de pratiques où seraient notamment discutés les aspects liés au genre et à la dépendance.**
- **Viser à ce que toute personne ayant droit à l'allocation-logement puisse l'obtenir.**
- **Favoriser le développement du logement social et communautaire.**

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Akesson, B., Burns, V., & Hordyk, S.-R. (2017). The Place of Place in Social Work: Rethinking the Person-in-Environment Model in Social Work Education and Practice, *Journal of Social Work Education: The International Journal*, 53(3)372-383, DOI: 10.1080/10437797.2016.1272512.

Arim, R. (2021). *Construction et évaluation d'un indice d'inclusion sociale pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement* : rapport technique, Statistiques Canada, 25 p.

Augustin, J., Valerie Andrees, David Walsh, Ralf Reintjes, and Daniela Koller (2023). Spatial Aspects of Health—Developing a Conceptual Framework, *Int. J. Environ. Res. Public Health*, 20, 1817. <https://doi.org/10.3390/ijerph20031817>

Bachelard, G. (1964). *La poétique de l'espace*, Paris, PUF.

Balandier, G. (1993). Vues d'en bas, Recension de Pierre Bourdieu (dir.) *La misère du monde*, *Le Monde*, 26 février.

Beaudoin, I. (2016). Efficacité de l'approche « logement d'abord » : une revue systématique. *Drogues, santé et société*, 14 (2), 43-69. <https://doi.org/10.7202/1037732ar>

Bertheleu, B.H., Neveu, C. (2006). « De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de “débat public” à Tours », *Espaces et sociétés*, vol. 1 (123), 37-51.

Borg, M. et al (2007). What makes a house a home: the role of material resources in recovery from severe mental illness, *American Journal of Psychiatric Rehabilitation*, vol. 8,(3), 234-257.

Borkman, T. (1976). Experiential knowledge: a new concept for the analysis of self-help groups, *Social Service Review*, vol. 53(3), 445-456.

Bouchard, C. (1987). Intervenir à partir de l'approche écologique : au centre l'intervenante, *Service Social*, 36, (2-3), 454-477.

Brickell, K. (2012). 'Mapping' and 'doing' critical geographies of home, *Progress in Human Geography*, vol. 62 (2), pp. 225-244.

- Brugère, F. (2019).** Le féminisme doit se confronter aux inégalités de pouvoir et de richesse, *Le Monde*, 10-11 juin.
- Colaïanni, L. (2004).** *La competenza ad agire: agency capabilities e servizio sociale*, Franco Angeli, Milano, 320 p.
- Campagne 2000 (2022).** *Rapport 2022 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada*.
- Carpaye, C. (2017).** Intervenir à domicile. Les frontières de l'accompagnement, *Lien Social*, 2/15/11.
- Castoriadis, (1996).** *La montée de l'insignifiance*, Seuil., Paris.
- Certeau, de, M. Giard, L. Mayol, P. (1994).** *L'invention du quotidien 2. Habiter, cuisiner*, Folio essai.
- Chalas, Y. (1990).** *L'ignorance dans la vie quotidienne : la volonté de non-savoir*, Cahiers Internationaux de sociologie, vol. XXXIX, 313-338.
- CIUSSSMCQ (2022).** *Plan d'action régional et communautaire intégré*, Direction santé mentale et dépendance 2021-2026, 69 p.
- Clés en main (2017).** *Rapport d'activités 2016-2017*, 10 p.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2003).** *Après 25 ans La Charte québécoise des droits et libertés*, Volume I, Bilan et recommandations, Montréal.
- Conseil de la santé et du bien-être (2004).** *Les savoirs des citoyens et citoyennes : un outil pour comprendre la santé et le bien-être*, 36 p.
- Demoulin, J., Morin, P. (2016).** Les locataires des HLM à la première personne. Le récit comme acte scientifique et politique, *Sociologie et sociétés*, vol. 48, no 2, pp. 285-304.
- Dewey, J. (2010).** *Le public et ses problèmes*, (première édition, 1915) Folio essais, Paris.
- Dunn, J.R. (2013).** *Security, meaning and the home* dans Hall, P.A., Lamont, M. *Social resilience in the neoliberal era*, Cambridge U. Press, New-York
- Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal (FOHM) – Relais-femmes (2019).** *À l'abri des courants d'air. Trouver la sécurité dans le logement social et communautaire*. Montréal, 44 p
- Ferguson, H. (2017).** How children become invisible in child protection work: findings from research into day-to-day social work practice, *Br. J. of Social Work*, vol. 47(1), 1007-1023.
- Finlay, A. (1996).** *The Armstrong nose. Selected letters of Hamish Henderson*, Polygon, Édinbourg.

Fournier, F (2022). *La faim justifie des moyens. S'engager à réduire durablement et à prévenir l'insécurité alimentaire des ménages au Québec*, Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

Frohlich, K. L., Corin, E. et Potvin, L. (2001). « A theoretical proposal for the relationship between context and disease », *Sociology of Health & Illness*, 23, 776–797.

Giddens, A. (1994). *Les conséquences de la modernité*. Paris : L'Harmattan, 192 p.

Gilroy, R. (2005). « The Role of Housing Space in Determining Freedom and Flourishing in Older People ». *Social Indicator Research*, no 74, p. 141-158.

Godbout, J.-T. (1992). Coproduction et représentation de l'utilisateur, dans Chauvière, M. et Godbout, J.-T. (dir.), *Les usagers entre marché et citoyenneté*, L'Harmattan, pp. 291-304, Paris.

Gouvernement du Canada, (2017). *Stratégie nationale du logement*, Ottawa.

Gouvernement du Canada, (2019). *Loi sur la Stratégie nationale du logement*, Ottawa.

Goyette, M., Blanchet, A. (2022). Leaving care in Quebec : The EDJeP Longitudinal Study. *Pedagogia Social Revista interuniversitaria*, 40, 21-33.

Guay, C. (2015). Les familles autochtones : des réalités sociohistoriques aux pratiques éducatives singulières, *Intervention*, 141, 17-25.

Hennion, A. Vidal-Naquet, P. (2015). Enfermer maman : épreuves et arrangements : le care comme éthique de situation, *Sciences Sociales et Santé*, vol. 33 (3) pp. 65-90.

Hirschman, A. (1995). *Défection et prise de parole*, Fayard, Paris.

Hoggart, N. (1991). *33 Newport Street*, Essais Points.

House Proud (2018). *No place like home? Exploring the concerns, preferences and experiences of LGBT*Q social housing residents*, University of Surrey, 16 p.

Hulse, K. Saugeres, L. (2008). *Housing insecurity and precarious living: An Australian exploration*, AHURI, Final report 124.

Irving, A. (2021). Exploring the relationship between housing conditions and capabilities: a qualitative case study of private hostel residents, *Housing Studies*, DOI: 10.1080/02673037.2021.1928004.

Jeffery, L. (2011). *Understanding agency, social welfare and change*, Bristol, Policy Press.

Kimhur B. (2022). Approach to housing justice from a capability perspective: bridging the gap between ideals and policy practices, *Housing Studies*, DOI: 10.1080/02673037.2022.2056148.

Khanam, F. (2023). *Les femmes vivant dans un logement subventionné au Canada*, Statistiques Canada, 16 p.

Lain, G. (2016). *Prévenir l'instabilité résidentielle en logement social à Québec : comprendre et accompagner les déterminants de stabilité résidentielle auprès des locataires marginalisés*. Rapport de projet, Programme intersectoriel Clés en main Capitale Nationale.

Lainé, A. (2005). *VAE : quand l'expérience se fait savoir*, Érès, Toulouse.

Laing, R. D. (1970). *Le moi divisé*, Stock, Paris.

Lalonde, M. (1979). Anatomie du féminisme, 208-213 dans Lalonde, M., *Défense et illustration de la langue québécoise suivi de proses et poèmes*, Change, Seghers/Lafont.

Lamarre, S. (1998). *Aider sans nuire*, Les Éditions Marguerite Lescop, Montréal.

Lavergne, C. (2020). La COVID et ses impacts sur la violence conjugale et la violence envers les enfants : ce que nous disent la recherche et la pratique, *Intervention*, Hors-Série, no.1, 27-35.

Cleland, C., Kearns, A., Tannahill, C. & Ellaway, A. (2016). Home truths: Are housing-related events more important for residents' health compared with other life events? *Housing Studies*, 31(5), 495-518, DOI: 10.1080/02673037.2015.1094565.

Letellier, M. (1971). *On n'est pas des trous-de-cul*, Parti Pris, Montréal.

Lewis, O. (1978). *Les Enfants de Sánchez : autobiographie d'une famille mexicaine*, Paris, Gallimard.

MAHM (2023). *Mieux habiter et bâtir notre territoire, Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*, Plan de mise en œuvre de la Politique nationale sur l'architecture et l'aménagement du territoire, Québec.

Mallett, S. (2004). « Understanding Home: A Critical Review of the Literature ». *The Sociological Review*, vol. 52(1), 62-89.

Marquez, E., Dodge, C., Gerstenberger, S. (2019). Where I live: A qualitative analysis of renters living in poor housing, *Health & Place*, 58, 102143.

Mifflin, E. Wilton, A. (2005). No place like home : rooming houses in contemporary urban context, *Environment and Planning*, vol. 37(3), 403-421.

Milligan, C. (2003). Location or dis-location? Towards a conceptualization of people and place in the care-giving experience. *Social & Cultural Geography*, 4-4, Décembre.

Mills, CW. (1971). *L'imagination sociologique*, François Maspero, Paris.

Molony, S.L. (2010). The meaning of home: A qualitative meta synthesis, *Research in Gerontological Nursing*, vol. 3(4), 291-307.

Morin, P. (2023a). *État de situation du logement social, communautaire et abordable dans la MRC des Maskoutains*, Université de Sherbrooke, 55 p.

Morin, P. (2023b). *État de situation sur l'habitation dans le Centre-du-Québec*, Université de Sherbrooke.

Morin, P., Demoulin, J. et Lagueux, F. (2017). *Nos savoirs, notre milieu de vie : Le savoir d'usage des locataires HLM famille*, Québec, Presses de l'Université du Québec. Morin et al., 2017).

Morin, P., Baillargeau, E. (2008). *L'habitation comme vecteur de lien social*, PUQ, Montréal.

Morin, P., Dorvil, H. et Crevier, M. (2010). La signification du chez-soi. *CREMIS* 3 (2), 46-52.

Morisi, E. (2014). *Albert Camus et le souci des autres*, Classiques Garnier, Paris.

MSSS (2023). *Pour une société où il fait bon vieillir*, Document de consultation, Appel de mémoires, Plan d'action gouvernemental Vieillir et vivre ensemble, 2024-2029, 70 p.

MSSS/MAHM (2022). *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire*, Québec, 56 p.

MSSS (2018). *Cadre de référence de l'approche de partenariat entre les usagers, leurs proches et les acteurs en santé et services sociaux*, Québec, 46 p.

MSSS, (2005). *Rapport national sur l'état de santé de la population*, Québec, 110 p.

MSSS (2004). *Guide pour le développement des compétences en santé mentale*, Québec

Mulligan K. (2022). *Renforcer les liens communautaires : l'avenir de la santé publique se joue à l'échelle des quartiers* [En ligne]. Toronto (ON) : Université de Toronto, Dalla Lana School of Public Health, 35 p. Disponible : <https://ccnsp.ca/projects/reports-to-accompany-the-chief-public-health-officer-of-canadas-report-2021/strengthening-communityconnections-the-future-of-public-health>.

Nussbaum, M.-C. (2008). *Femmes et développement, L'approche par les capacités*, Éditions des Femmes, Paris.

- O'Campo, P. et al. (2016).** « Conceptualizing Housing Instability: Experiences with Material and Psychological Instability Among Women Living with Partner Violence ». *Housing Studies*, vol. 31(1), 1-19.
- Organisation mondiale de la santé (2008).** *Comblant le fossé en une génération, Commission sur les déterminants sociaux de la santé*, Genève.
- Padgett, D.K. (2007).** There's no place like (a) home: ontological security among persons with severe mental illness, *Social Science and Medicine*, 64, 1925-1936.
- Jenny Preece, Joe Crawford, Kim McKee, John Flint & David Robinson (2020).** Understanding changing housing aspirations: a review of the evidence, *Housing Studies*, 35(1), 87-106, DOI: 10.1080/02673037.2019.1584665.
- Perec, G. (1974).** *Espèces d'espaces*, Denoël, Paris.
- Pink, S., Leder Mackley, K. (2016).** Moving, making and atmosphere: routines of home as site for mundane improvisation, *Mobilities*, vol. 11(1), 171-187.
- Power, E.R. (2023).** Insecure Housing and the Ongoing Search for Ontological Security: How Low-Income Older Women Cope, *Housing, Theory and Society*, 40:2,170-191, DOI: 10.1080/14036096.2022.2118370
- Prentice, J., Simonova, E. (2019).** *Conditions de logement des ménages dirigés par des femmes*, SCHL, Analyse socio-économique : conditions et besoins en matière de logement, 9 p.
- Rancière, J. (2013).** La révolution des lettres subvertit les hiérarchies et donne corps aux espérances démocratiques, *Le Monde*, 24 mai.
- Reiser, C. (2018).** Le droit à la ville : les personnes immigrantes dans l'espace urbain, *Cahiers de géographie*, Vol. 62 (177), 377-391
- RQRI (2015).** *Projet de politique nationale sur la revitalisation intégrée des territoires locaux*, http://rqri.org/wp-content/uploads/2015/10/Le-RQRI-et-les-d%C3%A9marches-territoriales-locales_site-Web.pdf
- Schellenberg, G. Fonberg, J. (2020).** *Les caractéristiques du logement et le fait de rester chez soi pendant la pandémie de COVID-19*, Statistiques Canada, 8 p.
- SCHL, (2018).** *Symposium pancanadien annuel Parlons Femmes et logement*, Document de travail, Ottawa, 13 p.
- Schreiber, D. (2109).** *Je suis né quelque part*, Paris, Autrement, 208 p.
- Schwartz, O, 1990 (2009).** *Le monde privé des ouvriers*, Hommes et femmes du Nord, Quadrige/PUF, Paris.
- Serfaty-Garzon, P. (2003).** *Chez-soi, les territoires de l'intimité*. Paris : Armand Colin, 256 p.

Sen, A. K. (2010). *L'idée de Justice*, Flammarion, Paris.

Sennett, R. (2003). *Respect de la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*, Pluriel-Hachette, Paris.

Soaita, A.M., Munro, M., McKee, K. (2020). *Private renters' housing experiences in lightly regulated markets: Review of qualitative research: Executive summary*. Documentation. UK Collaborative Centre for Housing Evidence, Glasgow.

Sommerville, P. (1997). « The Social Construction of Home » *Journal of Architectural and Planning Research*, 226-245.

Stonehouse, D., Threlkeld, G., Theobald, J. (2021). Homeless pathways and the struggle for ontological security, *Housing Studies*, 36:7, 1047-1066, DOI: 10.1080/02673037.2020.1739234.

Taam, M. (1999). What does a home mean and when does it cease to be a home? Home as a setting for rehabilitation and care? *Disability and rehabilitation*, 22(2), 49-55.

Tomas, A. et Dittmar, H. (1995). « The experience of homelessness women: an exploration of housing histories and the meaning of home ». *Housing Studies*, vol. 10, no.4, p. 493-515.

Uppal, S. (2023). *La hausse des prix et ses répercussions sur les plus vulnérables financièrement : un profil des personnes faisant partie du quintile inférieur de revenu familial*, Statistiques Canada, 29 p. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00002-fra.htm>

Van der Kolk, B. (2018). *Le corps n'oublie rien*, Albin Michel, Paris.

Weick, A., Kreider, J. Chamberlain, R. *Key dimensions of the strengths perspective in CM, CP* dans Saleeby, D, 2010, *The strengths perspective*, Oxford University Press.

Weil, S. (1999). Œuvres complètes, *Introduction à des cours à l'intention des ouvriers*, In Quarto Gallimard, Paris.

Wilkinson, R. Marmot, M. (ed) (2003). *Social determinants of health, The solid facts*, WHO, https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0005/98438/e81384.pdf

Wilcocks D., Peace, S., Kellaher, L. (1987). *Private lives in public spaces: a research based of residential care in local authority old people's homes*, London, Tavistock Publications.

Woodhall-Melnik, J. et al. (2017). « Establishing stability: exploring the meaning of 'home' for women who have experienced intimate partner violence ». *Journal of Housing and the Built Environment*, vol. 32(2), 253-268.

Zimmerman, B. (2011). *Ce que travailler veut dire*, Économica, Bruxelles.

ANNEXE I

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPANTS

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPANTS

Pseudonyme	Genre	Âge	Tenure	Sources de revenus
Émile1	H	65-69	Loyer	RRQ
Joanne2	F	65-69	Maison	Pension
Louise3	F	70-74	HLM	Pension
Anne4	F	75-79	Loyer	Pension
Marie5	F	60-64	Loyer	RRQ
Sylvie6	F	45-49	Hébergement	Aucun revenu
Louis7	H	45-49	RI	Aide sociale
Michel8	H	55-59	Loyer	Aide sociale
Camille9	F	70-74	Loyer	RRQ
Simon10	H	25-29	Loyer	Aide sociale
Annie11	F	20-24	Loyer	Emploi
Madeleine12	F	18-19	Hébergement	Aide sociale
Irène13	F	25-29	Parents	Aide sociale
Martine14	F	70-74	HLM	Pension
Paule15	F	40-44	Loyer	Emploi
Claude16	H	50-54	HLM	Aide sociale
Simone17	F	65-69	HLM	Pension
Claudette18	F	90-94	HLM	Pension
Marcel 19	H	60-64	HLM	Aide sociale
Zoé20	F	75-79	HLM	Pension
René21	H	65-69	Loyer	RRQ
Chantal22	F	55-59	HLM	Aide sociale
Lara23	F	60-64	Chambre	Pension/emploi
Jade24	F	35-39	HLM	Emploi
Arthur25	H	55-59	HLM	Aide sociale
Isabelle26	F	50-54	HLM	Aide sociale
Anton27	H	65-69	HLM	Pension
Pierre28	H	80-84	RPA	Pension
Joseph29	H	70-74	HLM	Pension
Hervé30	H	65-69	HLM	Pension



ANNEXE II

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

LE CENTRE D'ACCÈS ET D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT SUBVENTIONNÉ CLÉS EN MAIN (Québec et MRC de Portneuf)

- Favorise l'accès au logement dans des coopératives, des OBNL, des maisons de chambres supervisées et auprès de logements subventionnés sur le marché locatif privé (PSL) ;
- Assure un soutien quotidien aux locataires et assure un rôle pivot entre eux, l'intervenant et le propriétaire lorsque la situation le requiert.

VOLET D'ATTRIBUTION, D'ACCÈS, DE LIAISON ET DE SUIVI

- Clés en Main compte 363 locataires en logement subventionné autonome avec accompagnement, au 31 mars 2023. Ainsi, ce sont 59 locataires qui vivent sur le territoire de la région de Portneuf et 304 locataires sur le territoire de la Ville de Québec.

VOLET D'ACCOMPAGNEMENT EN PRÉVENTION DE L'INSTABILITÉ RÉSIDENIELLE (APIR)

- Le service APIR est composé d'accompagnateurs en maintien en logement issus de diverses professions (travail social, soins infirmiers, psychoéducation). En outre, ce service est mixte, car il compte une infirmière en santé mentale du CIUSSSCN travaillant à temps complet avec Clés en Main. Depuis 2017, le service APIR s'implique dans les situations où un locataire vivant en logement subventionné (OBNL, coopérative, PSL, HLM) est à risque d'éviction et donc de perdre l'accès à une subvention pour une durée maximale de 3 ans. Ce service accompagne directement le locataire à son domicile et/ou est en soutien aux acteurs déjà impliqués dans la situation. Le service APIR coordonne également le comité de pratique intersectorielle en prévention de l'instabilité résidentielle.
- Cette année, le service APIR a été impliqué dans 82 situations d'instabilité résidentielle, soit 25 de plus que l'année précédente. Dans 73 % des situations, le service APIR a accompagné directement le locataire dans son milieu de vie. Pour ce qui est des autres situations, un rôle de soutien a été joué auprès des intervenants.

- Parmi les personnes qui ont été directement accompagnées par le service APIR, 94 % ont évité un passage à la rue et conservé le droit à un logement subventionné.

VOLET D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE BUDGÉTAIRE (fiducie volontaire)

- Depuis 2022, Clés en Main s'est doté d'un service d'accompagnement vers l'autonomie budgétaire et de fiducie volontaire. Ce service s'adresse principalement aux locataires s'étant vu attribuer un logement subventionné par le mécanisme de Clés en Main ou étant accompagnés par le service APIR, pour qui les enjeux financiers mettent en péril les dépenses liées au logement (paiement du loyer, d'Hydro-Québec, des assurances habitation, etc.). La fiducie volontaire permet de s'assurer du paiement de ses dépenses afin de stabiliser la situation résidentielle du locataire pour ensuite tendre vers une autonomie budgétaire par l'enseignement de stratégies de gestion financière. Ce service est mis sur pied en collaboration avec le service de fiducie de P.E.C.H. qui a été un guide tout au long de cette année.
- En 2022-2023, ce sont 21 situations de locataires à risque d'instabilité résidentielle qui ont été portées à l'attention du service de fiducie et d'accompagnement vers l'autonomie budgétaire. Au 31 mars 2023, ce sont 13 locataires qui sont sous la fiducie de Clés en main ou en processus de l'être. De plus, 5 locataires reçoivent le soutien de l'agent de fiducie pour avoir accès au fond de prévoyance de Clés en main. Finalement, 3 locataires ont entamé la démarche d'accès à la fiducie, mais ont dû être orientés vers d'autres services, car ils n'étaient pas admissibles selon nos critères ou ont refusé le service.
- Effets sur les locataires bénéficiant d'une subvention selon le modèle Clés en main :
 - 94,5 % de stabilité résidentielle parmi l'ensemble des locataires du programme pour toutes tenures confondues. Ce chiffre comprend les PSL octroyés aux clientèles santé mentale et itinérantes chroniques.
- Effets sur la concertation entre le secteur de l'habitation sociale et communautaire et le milieu de la santé et des services sociaux :
 - 38 % des PSL de la programmation 2014-2019 ont été attribués aux clientèles vivant des enjeux de santé mentale et d'itinérance sur le territoire de la Capitale-Nationale, territoire que couvre Clés en main. C'est presque quatre fois la cible de 10 % fixée par le plan d'action interministériel en itinérance. Ceci témoigne de la confiance et de la qualité du partenariat établi entre les Offices municipaux des territoires concernés et le programme Clés en main.
 - 26 organismes référents œuvrant dans le domaine de santé mentale ou de l'itinérance en milieu rural et urbain peuvent, par le biais du programme, accompagner leurs usagers vers une tenure appropriée de logement social.
 - 100 % des locataires disposent d'une entente visant au maintien des services pendant la première année ou par la suite, lorsque la situation le requiert. Cette entente garantit le soutien à l'autonomie des personnes dans le respect des approches centrées sur le développement du pouvoir d'agir l'appropriation de nouveaux rôles sociaux. Cette entente permet également la prévention de l'itinérance systémique liée à l'application des pénalités d'au plus 5 ans relatives à une résiliation de bail par la Régie du logement.

- Efficacité socio-économique du PSL dans le secteur privé :
 - Ses modalités d’attribution permettent également une réponse quasi immédiate aux besoins de populations marginalisées vivant des enjeux de santé mentale grave et d’itinérance. De même, en milieu rural ou dans de petites municipalités, l’absence de masse critique de populations marginalisées ne permet parfois pas de développer une offre de logement spécifiquement adaptée aux besoins de ces populations. Ici aussi, le PSL dans le privé représente une solution adaptée aux spécificités de ces milieux.
- Un levier de concertation et de mutualisation des ressources des deux secteurs :
 - Clés en main permet par ses modalités de concertation une mutualisation des ressources. Il permet l’offre simultanée d’un logement adapté aux besoins des demandeurs, coordonnée à un accompagnement adapté à la situation psychosociale des personnes.

Sources :

Morin, P, Lain, G., Vallée, A. (2020) Le programme Clés en main Capitale-Nationale : Des pratiques exemplaires d’accessibilité et de soutien en logement auprès des populations ayant des enjeux de santé mentale, de dépendance et d’itinérance, Rapport déposé au ministère de l’Économie et de l’innovation, 181 p.

Clés en main, (2023). Rapport d’activités 2022-2023, Québec

<https://www.programme-cem.com/qui-nous-sommes>



ANNEXE III

LA BRIGADE D'ENTRAIDE

Né en 2018 de la collaboration entre le *Centre d'accès et d'accompagnement au logement subventionné Clés en main* et l'organisme *Croissance travail*, dont la mission est d'offrir des services d'intégration sociale et professionnelle à des personnes vivant avec des enjeux de santé mentale, le projet initial visait à répondre à deux besoins majeurs :

1. Prévenir l'instabilité résidentielle causée par un mauvais état du logement par la création et l'accès à une offre de services abordables de grand ménage, de désencombrement, d'aide à la préparation à la visite d'un exterminateur et d'aide à la préparation au déménagement ;
2. Favoriser l'intégration sociale et professionnelle de personnes marginalisées en valorisant leur savoir d'expérience et en favorisant l'entraide entre pairs.

Les services de la *Brigade d'entraide* sont proposés sur l'ensemble du territoire couvert par les organismes référents, mais principalement dans les quartiers centraux de Québec où se trouve une grande quantité de logements sociaux, souvent habités par des personnes vulnérables, ayant des besoins particuliers (enjeux de santé mentale, désaffiliation des services, exclusion sociale, marginalisation, etc.). Depuis 2021, les services offerts par la *Brigade d'entraide* sont non payants grâce au financement du gouvernement fédéral *Vers un chez soi*.

La locataire ou le locataire qui souhaite obtenir les services de la *Brigade d'entraide* doit répondre aux critères suivants :

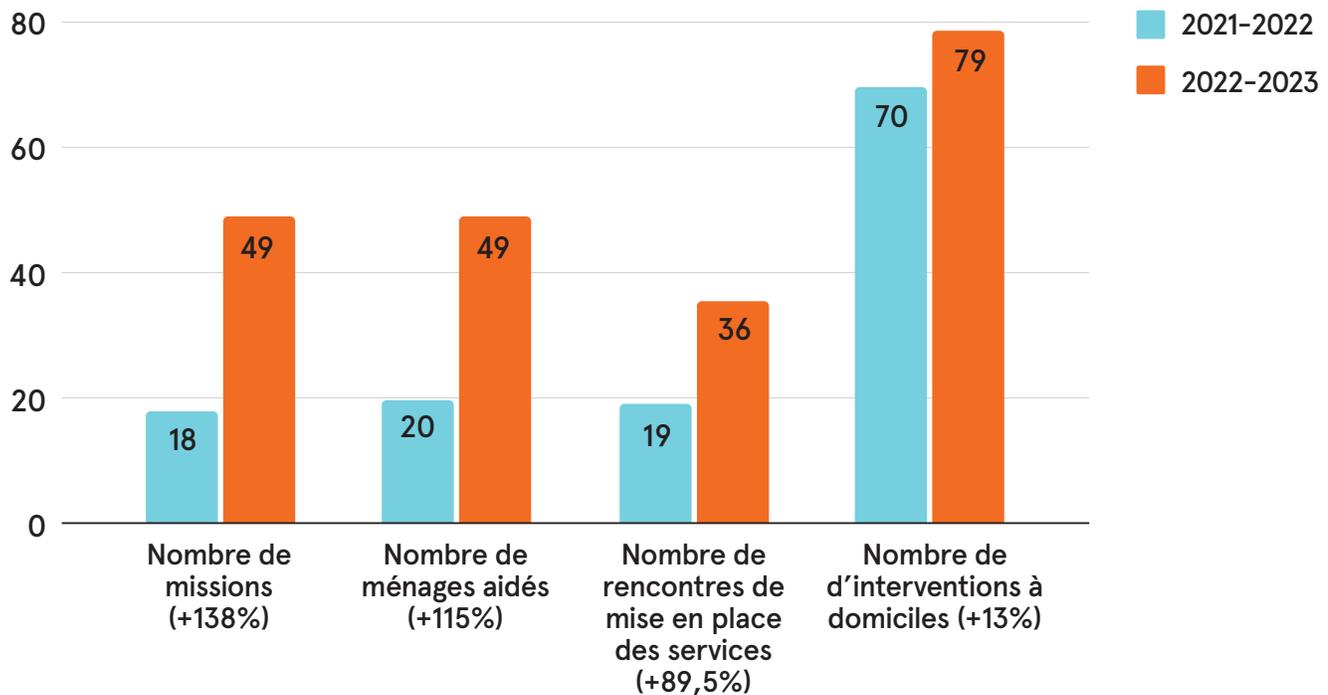
- Être référé par un des organismes référents ;
- Avoir un suivi psychosocial actif avec un intervenant ou une intervenante ;
- Demeurer dans un logement subventionné (HLM, OBNL, coopérative ou programme de subvention au logement privé) ;
- Être en situation de crise résidentielle, soit à risque d'éviction ou de pénalité.

La *Brigade d'entraide* offre, en collaboration avec des organismes référents, des services d'aide au maintien résidentiel non payants qui sont le grand ménage, le désencombrement, l'aide à la préparation au déménagement et l'aide à la préparation à la venue d'un exterminateur.

En 2022-2023, 49 locataires ont été aidés, et pour 42 d'entre eux, La *Brigade d'entraide* a agi positivement sur la menace d'éviction résidentielle.

Lors de ses accompagnements à domicile, la *Brigade d'entraide* préconise une approche humaniste de non-jugement, du respect du rythme et de l'ouverture à la réalité des locataires. L'éthique de travail étant primordiale afin d'atteindre les objectifs, le locataire est interpellé à chacune des actions posées et doit prendre les décisions pour lui et ses biens. Dans ce type d'intervention, il est important de trouver un équilibre entre l'atteinte des objectifs et le respect des enjeux du locataire, ce qui représente parfois un défi.

Évolution des prestations de services



Tout au long de l'année, la *Brigade d'entraide* a pu compter sur des organismes référents pour l'aider à accomplir sa mission et à atteindre ses objectifs. Ces partenaires sont le *Centre d'accès et d'accompagnement au logement subventionné Clés en main*, le *Programme d'encadrement clinique et d'hébergement (Pech)* et l'*Archipel d'entraide*. De plus, depuis mars 2023, la *Brigade d'entraide* a franchi une étape importante en intégrant de nouveaux organismes référents. Tous les organismes de la région participant au programme d'aide et d'accompagnement social *Porte-clé* ont signé un protocole d'entente et pourront maintenant recommander des locataires à la *Brigade d'entraide* :

- Le Centre femmes aux 3 A
- Le Centre communautaire l'amitié
- Le Mouvement d'information et d'entraide dans la lutte contre le VIH-Sida à Québec (MIELS-Québec)
- Le Projet intervention prostitution Québec (PIPQ)
- Le YWCA Québec

Source :

La Brigade d'entraide (2023). Rapports d'activités, Québec, 23 p.



